

Programme des publications  
de recherche d'Industrie Canada

*Document de discussion*

### ***Programme des publications de recherche d'Industrie Canada***

Le Programme des publications de recherche d'Industrie Canada fournit une tribune pour l'analyse des grands défis micro-économiques auxquels est confrontée l'économie canadienne et favorise un débat public éclairé sur les grandes questions d'actualité. Sous l'égide de la Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique, la collection des documents de recherche, qui s'inscrit dans le cadre de ce programme, englobe des documents de travail analytiques révisés par des pairs et des documents de discussion rédigés par des spécialistes, traitant de questions micro-économiques d'importance primordiale.

Les opinions exprimées dans ces documents de recherche ne reflètent pas nécessairement celles d'Industrie Canada ou du gouvernement fédéral.

**LE CANADA MANQUE-T-IL  
LE « BATEAU TECHNOLOGIQUE »?  
EXAMEN DES DONNÉES  
SUR LES BREVETS**

*Document de discussion n° 9  
Janvier 2000*

*Par Manuel Trajtenberg  
Université de Tel-Aviv, National Bureau of Economic Research  
et Institut canadien des recherches avancées*

*Also available in English*

## *Données de catalogage avant publication (Canada)*

Trajtenberg, Manuel

Le Canada manque-t-il le « bateau technologique »? Examen des données sur les brevets

(Document de discussion ; n° 9)

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit.: Is Canada Missing the "Technology Boat"?

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 0-662-64566-9

N° de cat. C21-25/9-1999

1. Brevets d'invention – Canada.
2. Innovations – Canada.
3. Productivité – Canada.
4. Propriété intellectuelle – Canada.
- I. Canada. Industrie Canada.
- II. Titre.
- III. Titre : Is Canada Missing the "Technology Boat"?
- IV. Coll. : Documents de discussion (Canada. Industrie Canada)

T339.T72 1999

608.771

C99-980436-7F

---

Vous trouverez, à la fin du présent ouvrage, des renseignements sur les documents publiés dans le cadre du Programme des publications de recherche et sur la façon d'en obtenir des exemplaires. Des sommaires des documents et cahiers de recherche publiés dans les diverses collections d'Industrie Canada, ainsi que le texte intégral de notre bulletin trimestriel, *MICRO*, peuvent être consultés sur *STRATEGIS*, le service d'information commerciale en direct du Ministère, à l'adresse <http://strategis.ic.gc.ca>.

Prière d'adresser tout commentaire à :

Someshwar Rao  
Directeur  
Analyse des investissements stratégiques  
Analyse de la politique micro-économique  
Industrie Canada  
5<sup>e</sup> étage, tour Ouest  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Tél. : (613) 941-8187

Télec. : (613) 991-1261

Courriel : [rao.someshwar@ic.gc.ca](mailto:rao.someshwar@ic.gc.ca)

## ***Remerciements***

*Nous tenons à remercier tout spécialement Adi Raz, Avi Rubin et Guy Michaels pour leur excellent soutien au niveau de la recherche.*



## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	i
1. INTRODUCTION .....	1
2. LES DONNÉES.....	3
3. LES FAITS ESSENTIELS AU SUJET DES DEMANDES DE BREVETS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS.....	7
4. COMPARAISONS INTERNATIONALES .....	11
5. LA COMPOSITION TECHNOLOGIQUE DES INNOVATIONS BREVETÉES AU CANADA .....	17
6. QUI POSSÈDE QUOI? APERÇU DE LA DISTRIBUTION DES CESSIONNAIRES DE BREVETS CANADIENS.....	23
7. L'« IMPORTANCE » RELATIVE DES BREVETS CANADIENS.....	27
8. CONCLUSION ET CONSÉQUENCES SUR LE PLAN DES POLITIQUES.....	31
NOTES.....	33
BIBLIOGRAPHIE .....	35
APPENDICE 1 .....	37
APPENDICE 2.....	39
APPENDICE 3 .....	41
PUBLICATIONS DE RECHERCHE D'INDUSTRIE CANADA.....	43



## RÉSUMÉ

Le Canada a pris du retard en termes de croissance de la productivité ces dernières années. Une piètre performance au chapitre de la R-D et du changement technique pourrait en être la cause. Dans ce document, nous tentons de faire la lumière sur cette question en analysant l'innovation au Canada au cours des 30 dernières années à l'aide de données détaillées sur les brevets. Nous utilisons des données sur l'ensemble des brevets obtenus par des Canadiens aux États-Unis (plus de 45 000) et des données sur les brevets américains et les brevets d'autres pays à des fins de comparaison. L'octroi de brevets au Canada affiche une corrélation élevée avec la R-D décalée ainsi qu'avec les progrès technologiques qui surviennent dans le monde, tel qu'il ressort du nombre total de brevets accordés aux États-Unis. Le Canada se situe dans le peloton des pays du G-7 pour ce qui est du nombre de brevets par habitant et du ratio brevets/R-D. Ces dernières années, il a toutefois été devancé par un groupe de pays de « haute technologie » : la Finlande, Israël et Taiwan, ainsi que la Corée du Sud qui referme rapidement l'écart. La composition technologique des innovations canadiennes se démarque de la moyenne du reste du monde, la part des secteurs traditionnels étant toujours très élevée au Canada, tandis que les domaines d'avenir, soit l'informatique et les communications, semblent avoir progressé moins rapidement au Canada. Compte tenu du fait que le groupe de l'informatique et des communications domine les « technologies d'application générale » à notre époque, une faiblesse dans ce secteur pourrait nuire à la performance de l'ensemble de l'économie. Une autre source de faiblesse ressort du profil de détention de la propriété intellectuelle représentée par les brevets : moins de 50 p. 100 des brevets canadiens appartiennent à des sociétés canadiennes, un pourcentage beaucoup plus faible que dans les autres pays du G-7. Pour ce qui est de la « qualité » relative des innovations canadiennes, mesurée en fonction du nombre de citations reçues, elle serait sensiblement inférieure à la qualité des brevets accordés aux inventeurs américains, en particulier dans le secteur de l'informatique (mais non les communications) et dans celui des instruments médicaux (mais non les médicaments).



## 1. INTRODUCTION

Le Canada se démarque comme étant l'une des économies les plus avancées en termes de revenu par habitant et selon diverses autres mesures de la qualité de vie. Pourtant, au cours des dernières années, il a marqué le pas et, même, perdu du terrain relativement à d'autres pays (en particulier les États-Unis) au chapitre de la productivité et de la croissance (voir, par exemple, Treffer, 1999). Cette difficulté en apparence incongrue a beaucoup retenu l'attention et suscité des travaux de recherche visant à déterminer les origines du « malaise » actuel. L'une des pistes intéressantes à cet égard est l'examen de la performance de l'économie canadienne en termes de R-D, d'innovation et de changement technique. Après tout, ce sont là les principaux facteurs qui ont, dans le passé, alimenté la croissance de la productivité dans le monde industrialisé.

Dans ce document, nous tentons de jeter un peu de lumière sur la performance du Canada au chapitre de l'innovation en examinant des données très détaillées couvrant l'ensemble des brevets octroyés aux États-Unis à des inventeurs canadiens et une partie des brevets américains accordés à des ressortissants d'autres pays. Nous aborderons des questions telles que : Comment le Canada s'en tire-t-il par rapport aux autres pays pour ce qui est de l'activité liée aux brevets? Quelle est la composition technologique des innovations canadiennes? Qui possède réellement les droits de propriété intellectuelle et dans quelle mesure peut-on s'attendre à ce que l'économie canadienne profite des innovations des inventeurs canadiens? Comment les innovations canadiennes se comparent-elles à celles des autres pays quant à leur « importance » mesurée par les citations de brevets? En étudiant ces questions, nous espérons non seulement éclairer le cas du Canada, mais aussi démontrer l'utilité de ce genre de données pour étudier en détail l'innovation et, en particulier, comparer la performance des pays et des régions sur ce plan.

Pourquoi s'intéresser aux brevets obtenus par des Canadiens aux États-Unis? Plusieurs raisons expliquent ce choix. Premièrement, selon Rafiquzzaman et Whewell (1998), les Canadiens affichent l'une des propensions les plus faibles à déposer des demandes de brevets au pays parmi les grands pays industrialisés; en 1992, seulement 6,6 p. 100 des demandes de brevets déposées au pays provenaient de résidents (p. 5). Ainsi, il est naturel de regarder du côté des demandes de brevets déposées à l'étranger par des Canadiens pour se faire une idée des résultats de l'activité innovatrice au Canada. Ce sont les États-Unis qui, traditionnellement, ont accaparé la part du lion des demandes de brevets déposées à l'étranger (bien au-delà de la moitié pour la plus grande partie de la période étudiée), ce qui s'explique principalement par l'intégration économique poussée du Canada et des États-Unis<sup>1</sup>. Deuxièmement, même si les demandes de brevets déposées par des Canadiens dans les autres pays du G-7 ont augmenté sensiblement au fil des années (voir Rafiquzzaman et Whewell, tableau 2), il arrive souvent que des brevets soient d'abord sollicités aux États-Unis, où les normes de brevetabilité sont plus rigoureuses que dans la plupart des pays européens. Ainsi, on peut espérer en apprendre beaucoup au sujet de l'innovation au Canada en analysant les brevets obtenus par des Canadiens aux États-Unis. Du milieu des années 60 jusqu'à 1997, les inventeurs établis au Canada ont obtenu plus de 45 000 brevets aux États-Unis. C'est là un chiffre élevé (en valeur absolue), qui place le Canada au cinquième rang des récipiendaires étrangers de brevets américains.

Adam Jaffe et moi-même avons élaboré, ces dernières années, une approche méthodologique qui permet d'étudier l'innovation à un niveau très détaillé à l'aide de données sur les brevets, en allant au-delà du nombre de brevets accordés<sup>2</sup>. En exploitant notamment les renseignements détaillés que renferment les brevets et les citations de brevets, nous avons pu calculer, pour chaque brevet, des indicateurs quantitatifs axés sur des notions telles que l'« importance », la « généralité » et l'« originalité » des brevets (voir Jaffe, Henderson et Trajtenberg, 1997). Nous pouvons également préciser les « retombées » de chaque

brevet et analyser leur profil géographique et temporel (par exemple, les retombées sont-elles localisées géographiquement? Voir Jaffé, Henderson et Trajtenberg, 1993). En outre, nous avons construit une imposante banque de données qui renferme des renseignements sur tous les brevets accordés aux États-Unis entre 1965 et 1996<sup>3</sup>, laquelle nous permet de calculer des indicateurs de ce genre pour tout sous-échantillon de brevets. C'est là un outil puissant qui renforce considérablement notre capacité de faire de la recherche empirique dans le domaine de l'économie du changement technologique.

L'étude se présente comme suit. Au chapitre 2, nous présentons une analyse sommaire des données, pour ensuite examiner, aux chapitres 3 et 4, les principales tendances qui ressortent des brevets canadiens, en termes absolus et en comparaison avec deux groupes de pays : les autres pays du G-7 et un groupe de pays « de référence » comprenant la Finlande, Israël, la Corée du Sud et Taiwan. Le chapitre 5 traite de la composition technologique des innovations canadiennes par rapport à celle des autres pays. Au chapitre 6, nous examinons la répartition des cessionnaires canadiens pour nous demander ensuite qui contrôle les droits de propriété intellectuelle que renferment ces brevets et, partant, qui devrait pouvoir en profiter. Le chapitre 7 est consacré à un examen de l'« importance » ou de la « qualité » relative des brevets canadiens par rapport aux brevets accordés aux inventeurs américains, en fonction du nombre de citations obtenues. Enfin, au chapitre 8, nous résumons les principaux points qui ressortent de l'étude et nous tentons d'en tirer des enseignements sur le plan des politiques.

## 2. LES DONNÉES

Un brevet est un monopole temporaire accordé à un inventeur pour l'utilisation commerciale d'un dispositif nouvellement inventé. Pour que le brevet soit accordé, l'innovation doit avoir un caractère non trivial, ce qui signifie qu'elle ne serait pas évidente aux yeux d'un professionnel compétent dans le domaine technologique en cause, et elle doit être utile, ce qui signifie qu'elle doit avoir une valeur commerciale potentielle. Lorsqu'un brevet est accordé, un document public détaillé est produit. La première page du brevet renferme des renseignements détaillés au sujet de l'invention, de l'inventeur, du cessionnaire et des antécédents technologiques de l'invention; toutes ces données sont accessibles sous forme informatisée (voir les figures 1 et 2).

**Figure 1**

<b>Brevet des États-Unis</b>	<b>5,946,313</b>
<b>Allan, et al.</b>	<b>31 août 1999</b>
<b>Mécanisme de multiplexage de circuits virtuels ATM AAL5 sur Ethernet</b>	
<b>Sommaire</b>	
L'invention porte sur un E-Mux et une méthode d'encapsulation/segmentation de cellules ATM dans/d'un cadre Ethernet à l'interface de réseaux ATM et Ethernet. Une station terminale Ethernet sur le E-Mux est adressée à l'aide de multiples identificateurs de niveau MAC, qui sont attribués de façon dynamique selon les circuits virtuels ATM qui se terminent à cette station et n'ont qu'une importance temporaire sur le réseau Ethernet. Un OUI ATM unique identifie les cadres qui supportent le trafic ATM.	
Inventeurs :	<b>Allan, David Ian</b> (Ottawa, CA); <b>Casey, Liam M.</b> (Ottawa, CA); <b>Robert, Andre J.</b> (Woodlawn, CA).
Cessionnaire :	<b>Northern Telecom Limited</b> (Montréal, CA).
N° de la demande :	<b>821,145</b>
Date de dépôt :	<b>20 mars 1997</b>
<b>Cl. international :</b>	<b>H04Q 11/04</b>
<b>Cl. actuel aux États-Unis :</b>	<b>370/397; 370/401</b>
<b>Domaine de recherche :</b>	<b>370/397, 395, 398, 401, 471, 473, 474</b>
<b>Références citées   [source de la référence]</b>	
Documents de brevets des États-Unis	
5,457,681	octobre 1995 Gaddis et al. <b>370/56</b>
5,490,140	février 1996 Abensour et al. <b>370/397</b>
5,490,141	février 1996 Lai et al. <b>370/397</b>
5,732,071	mars 1998 Saito et al. 370/410

Figure 2

<b>Brevet des États-Unis</b>	<b>5,941,683</b>
<b>Ridyard, et al.</b>	<b>24 août 1999</b>
<b>Structure de soutien d'un moteur à turbine à gaz</b>	
<b>Sommaire</b>	
Une structure de soutien portante pour un moteur à turbine à gaz comprenant un ensemble d'aubes de stator disposées en anneau et une partie portante interne en rayons interconnectés par un ensemble annulaire de traverses en forme de U disposées de façon radiale. Les traverses en forme de U sont reliées ensemble à la partie extérieure du rayon et disposées de manière à ce que les pièces adjacentes soient ouvertes dans des directions axiales généralement opposées. Une telle structure de soutien peut porter des conduits d'alimentation en offrant une bonne accessibilité et peut être produite par moulage, ce qui contribue à en réduire le coût.	
Inventeurs :	<b>Ridyard, Philip</b> (Mississauga, CA); <b>Foster, Alan G.</b> (Derby, GB). <b>Rolls-Royce plc</b> (London, GB).
Cessionnaire :	<b>25,109</b>
N° de la demande :	<b>17 février 1998</b>
Date de dépôt :	<b>F01D 25/16</b>
<b>Cl. international :</b>	<b>415/142; 415/209.2; 415/209.3; 415/209.4; 415/210.1;</b>
<b>Cl. actuel aux États-Unis :</b>	<b>416/244.A</b>
<b>Domaine de recherche :</b>	<b>415/142, 209.2, 209.3, 209.4, 210.1; 416/244 A, 245 R; 60/226.1</b>
<b>Références citées   [source de la référence]</b>	
Documents de brevets des États-Unis	
4,979,872	décembre 1990      Myers et al. <b>415/142</b>
4,987,736	janvier 1991      Ciokajlo et al. <b>60/39.31</b>

Ces données extrêmement riches et détaillées comportent deux limitations importantes : premièrement, la gamme des innovations *brevetables* ne représente qu'un sous-ensemble de tous les résultats de la recherche et, deuxièmement, le dépôt d'une demande de brevet est une décision *stratégique*; par conséquent, toutes les innovations *brevetables* ne sont pas *brevetées*. Pour ce qui est de la première limitation, envisageons une distribution hypothétique des résultats de la recherche, qui va de la recherche la plus appliquée, du côté gauche, à la recherche la plus fondamentale, du côté droit. Manifestement, ni l'une ni l'autre des extrémités de ce continuum n'est brevetable : les équations de Maxwell ne peuvent être brevetées parce qu'elles ne constituent pas un dispositif (les idées ne peuvent faire l'objet d'un brevet). Par ailleurs, un piège à souris marginalement meilleur n'est pas brevetable parce que l'innovation doit avoir un caractère non trivial. Ainsi, nos mesures ne permettent de saisir ni les percées purement scientifiques sans application immédiate, ni les améliorations technologiques de routine trop peu importantes pour représenter des innovations discrètes et codifiables.

La seconde limitation se rattache au fait qu'il peut être optimal pour un inventeur de ne *pas* présenter une demande de brevet même si son innovation répond aux critères de brevetabilité. Ainsi, jusqu'en 1980, les universités américaines ne pouvaient percevoir de redevances pour l'utilisation des brevets découlant de la recherche financée par des fonds fédéraux. Cette condition réduisait considérablement l'incitation à demander un brevet pour les résultats de ces recherches, qui représentent environ 90 p. 100 de l'ensemble de la recherche universitaire aux États-Unis. Par ailleurs, les entreprises peuvent décider de ne pas demander un brevet et s'en remettre plutôt au secret pour protéger leurs droits de propriété<sup>4</sup>. Ainsi, les exigences relatives à la brevetabilité et les facteurs qui incitent à ne pas déposer

une demande de brevet limitent la portée d'une analyse faite à partir des données sur les brevets. On estime généralement que ces limitations ne sont pas trop graves, mais il s'agit là d'une question empirique qui demeure posée.

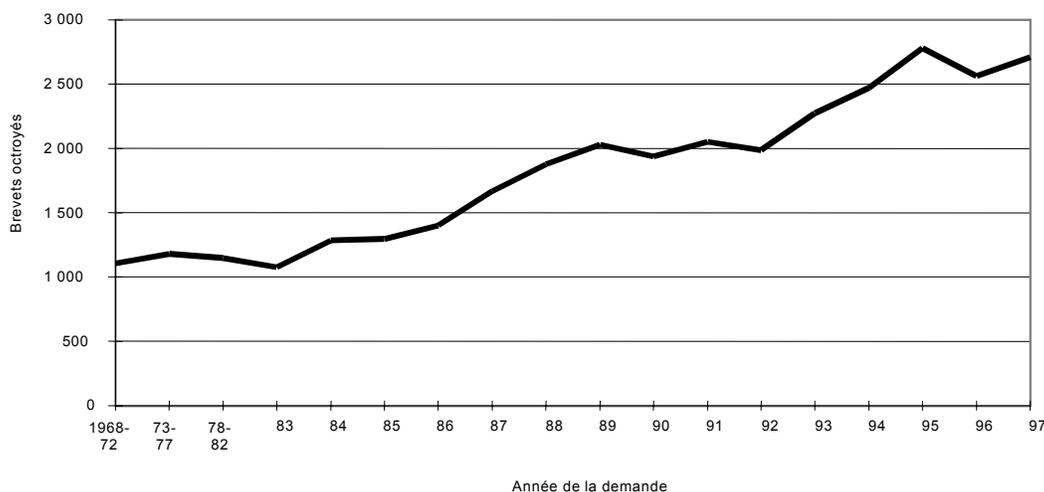
L'hypothèse de travail de cette étude est que, même si ces limitations peuvent influencer sur les comparaisons de *niveau* entre les catégories et les industries, et peut-être même entre les pays *à un point donné dans le temps*, elles ne modifient pas l'analyse des tendances et les changements qui se produisent graduellement. En d'autres termes, si nous observons une hausse de la *part* des brevets américains dans la catégorie de l'informatique et des communications et une diminution simultanée de la part des brevets américains dans la catégorie des produits chimiques, il est difficile de penser que ces mouvements sont attribuables à des changements sous-jacents dans la propension relative à demander des brevets dans ces deux secteurs. Plutôt, l'hypothèse que nous faisons est que ces tendances traduisent des changements véritables dans le nombre d'innovations produites dans ces deux secteurs.



### 3. LES FAITS ESSENTIELS AU SUJET DES DEMANDES DE BREVETS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

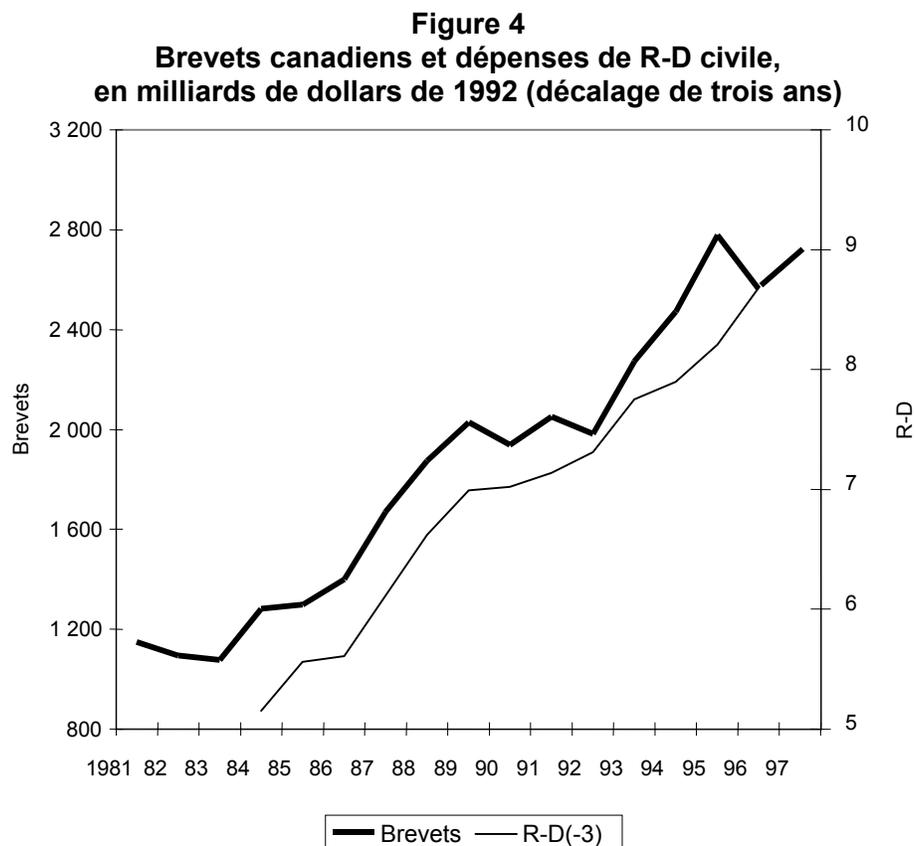
La figure 3 fait voir le nombre de demandes de brevets en provenance du Canada acceptées aux États-Unis depuis 1968. Au cours des 15 premières années, le nombre de brevets obtenus a été à peu près constant, puis il a commencé à augmenter mais de façon irrégulière : il a augmenté rapidement entre 1986 et 1989 et à nouveau entre 1992 et 1995, avec une période de stagnation entre ces deux épisodes. Nous devons interpréter prudemment les données temporelles : les demandes de brevets traduisent la R-D (réussie) qui s'est déroulée *avant* la date de dépôt et le décalage varie considérablement d'un secteur à l'autre. Ainsi, le nombre de brevets accordés au cours d'une année donnée devrait être attribué aux investissements en R-D effectués durant les deux à trois années précédentes au moins et, dans certains secteurs (comme les produits pharmaceutiques), il faut remonter plus loin dans le temps (voir la figure 4).

**Figure 3**  
**Brevets obtenus par des Canadiens aux États-Unis,**  
**1968-1997**



Qu'est-ce qui peut expliquer l'évolution observée du nombre de brevets obtenus par des Canadiens au fil des années? Nous ne tenterons pas ici de faire une analyse approfondie de cette évolution (cette question déborde la portée de la présente étude); nous nous limiterons plutôt à examiner les facteurs les plus pertinents. Considérons tout d'abord le côté des intrants, à savoir la R-D. Plus un pays consacre de ressources à la recherche et aux autres formes d'activité inventive, plus il faut s'attendre à observer des résultats innovateurs et, bien sûr, les brevets entrent dans cette catégorie. Nous utiliserons à cette fin les dépenses de R-D *réelles et non liées à la défense*, telles que compilées par la National Science Foundation (NSF, 1998)<sup>5</sup>. Par ailleurs, on observe des fluctuations dans le nombre de brevets accordés à l'échelle mondiale qui, fort probablement, traduisent l'évolution des possibilités technologiques (et, peut-être aussi, des pratiques en matière de brevets) et qui pourraient influencer le nombre de brevets obtenus par des inventeurs canadiens. En outre, compte tenu de la proximité des États-Unis, l'évolution de l'activité liée aux brevets au Canada peut être particulièrement sensible aux demandes de brevets présentées par des inventeurs américains (ces derniers reçoivent environ la moitié de tous les brevets accordés aux États-Unis). Afin de mesurer l'importance de ces facteurs, nous avons effectué des régressions simples en

utilisant le nombre annuel de brevets canadiens comme variable dépendante et la R-D décalée et le nombre de brevets obtenus par des inventeurs américains comme variables explicatives, toutes ces données étant exprimées en logarithmes<sup>6</sup>.



	<b>Variable dépendante : logarithme du nombre de brevets canadiens, 1981-1997</b>				
<b>Variables explicatives (en logarithmes)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)*</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)*</b>	<b>(5)</b> <b>1981-1995**</b>
Constante	4,36 (27,8)	-3,51 (-1,49)	0,88 (0,44)	-0,36 (-0,18)	1,94 (2,15)
R-D avec décalage de deux ans	1,62 (20,3)		1,02 (2,92)	0,67 (1,8)	1,32 (3,3)
Brevets accordés à des inventeurs américains		1,02 (4,74)	0,43 (1,75)	0,61 (2,43)	0,28 (1,04)
AR(1)		0,64 (2,37)		0,16 (0,56)	
Obs.	15	16	15	14	13
R <sup>2</sup>	0,969	0,966	0,976	0,975	0,976
DW	1,88	2,34	1,61	2,08	1,98

La valeur du test *t* figure entre parenthèses.

\* Corrigé pour supprimer la corrélation sérielle.

\*\* Les données sur les brevets pour 1996 et 1997 sont des estimations préliminaires, ce qui a motivé le choix de cet intervalle.

Comme nous pouvons le voir, les corrélations pairées entre les brevets canadiens et *chacune* des variables explicatives sont très élevées. Réunie dans la régression, la R-D décalée prévaut dans certaines estimations, mais les données sont trop dispersées et comportent une trop grande colinéarité pour nous permettre de tirer des conclusions définitives. D'un côté, l'évolution temporelle des demandes de brevets d'inventeurs canadiens ressemble à celle des inventeurs américains, réagissant en apparence à des forces économiques et technologiques d'envergure mondiale. De l'autre, les brevets canadiens suivent très étroitement l'évolution des ressources consacrées à la R-D civile au Canada. Bien entendu, il se pourrait que les dépenses de R-D au Canada réagissent aux forces mondiales sous-jacentes qui déterminent l'activité globale en matière de brevets (par exemple, les possibilités technologiques) et, par conséquent, un modèle plus complexe traiterait la R-D comme une variable endogène. Nonobstant la « rivalité » entre les variables explicatives, il demeure que la production innovatrice au Canada, telle que mesurée par le nombre de demandes de brevets déposées aux États-Unis, semble très sensible à la R-D civile réalisée deux à trois années auparavant. Ainsi, les fluctuations du niveau des ressources de R-D investies se manifestent, après un certain temps, dans le nombre d'innovations brevetées apparaissant sur le marché.

Au-delà de l'analyse statistique, un examen plus attentif des séries de données et, en particulier, des *taux de croissance* des brevets et de la R-D fait ressortir un certain nombre de périodes discrètes sur la trajectoire temporelle, lesquelles semblent correspondre à un profil cyclique triennal.

<b>Période</b>	<b>Taux de croissance des brevets</b>	<b>Taux de croissance de la R-D (décalage de 3 ans)</b>
1968-1983	~ 0 %	n.d.
1983-1986	9,2 %	4,4 % *
1986-1989	13,2 %	7,6 %
1989-1992	-0,7 %	1,5 %
1992-1995	6,4 %	4,2 %

\* Calculé uniquement pour 1981-1983.

La correspondance entre les deux séries est assez frappante (voir encore une fois la figure 4) et soulève certaines questions au sujet du « cycle politique » qui pourrait avoir engendré les fluctuations observées dans les dépenses de R-D.



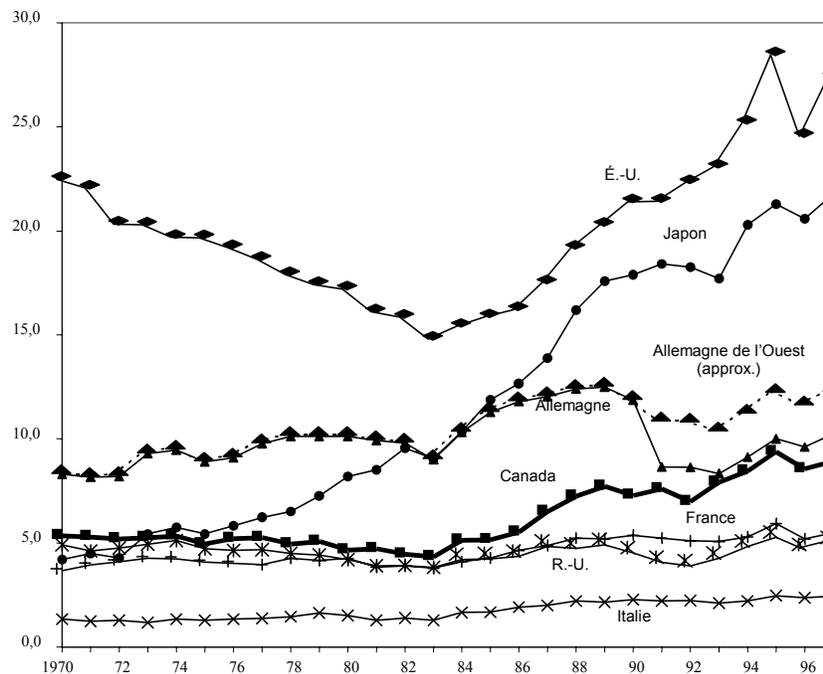
#### 4. COMPARAISONS INTERNATIONALES

Si l'analyse détaillée des brevets canadiens est en elle-même révélatrice, nous avons fait des comparaisons internationales pour mettre en perspective le niveau général et la tendance temporelle de l'activité en matière de brevets au Canada. Nous avons choisi à cette fin deux groupes de pays :

1. *Les (autres) pays du G-7* : France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni et États-Unis.
2. *Un groupe de référence* : Finlande, Israël, Corée du Sud et Taiwan.

Le groupe de référence est constitué de pays dont les secteurs de haute technologie connaissent une expansion rapide et qui ont acquis une importance primordiale pour la performance économique et, en particulier, la croissance. Il fournit une base de comparaison de l'activité liée aux brevets avec des économies orientées vers l'innovation qui tentent de rattraper les pays plus riches du G-7.

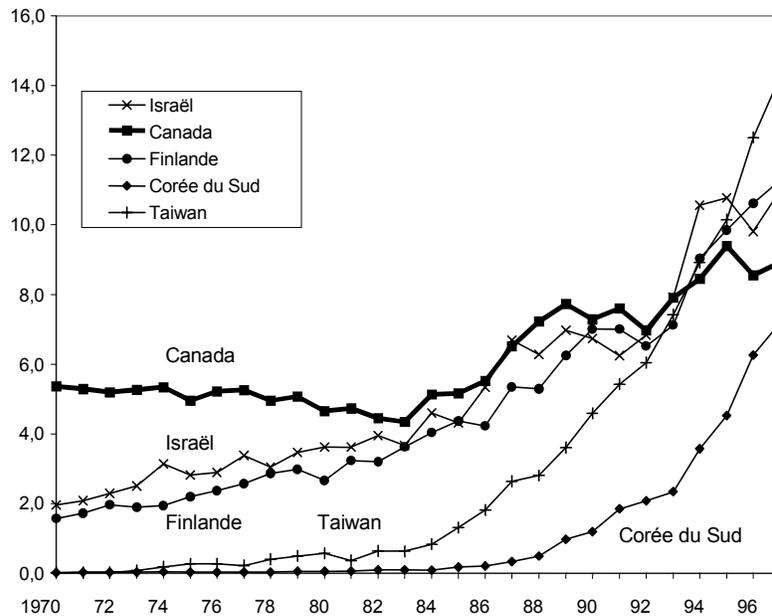
**Figure 5**  
**Nombre de brevets par habitant, Canada et pays du G-7**  
(Nombre de brevets par 100 000 habitants)



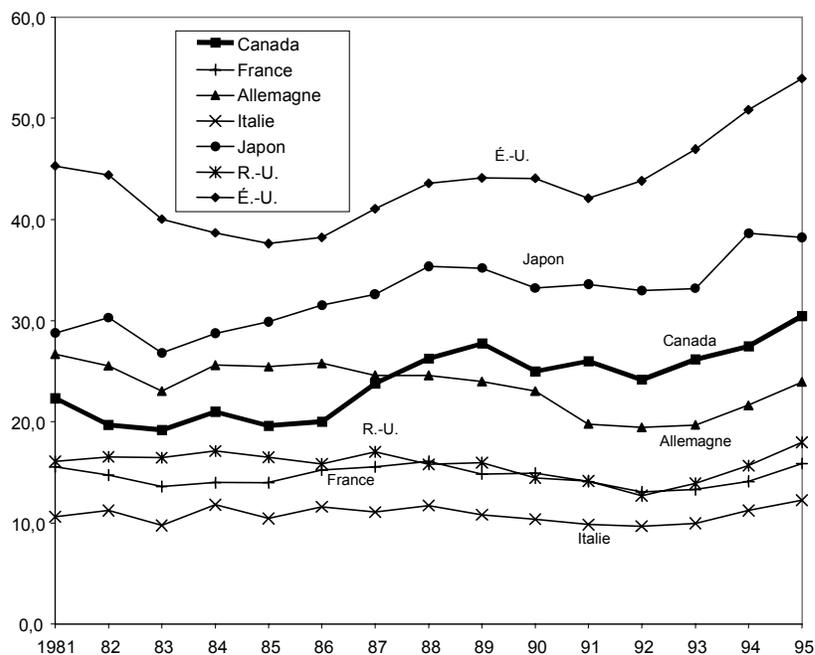
L'appendice 1 renferme des données détaillées sur les brevets pour chaque pays. Les figures 5 et 6 font voir l'évolution temporelle du nombre de brevets par habitant au Canada par rapport à chacun des deux groupes de pays précités<sup>7</sup>, tandis que la figure 7 fait de même pour ce qui est du ratio brevets/R-D, mais uniquement pour les pays du G-7<sup>8</sup>. Comme il ressort de ces figures, le Canada occupe une place respectable au milieu du peloton du G-7, tant pour ce qui est du nombre de brevets par habitant que du nombre de brevets par dollars de R-D : il vient après les États-Unis et le Japon, presque sur un pied d'égalité avec l'Allemagne (plus élevé pour ce qui est du ratio brevets/R-D) et avant la France, le Royaume-Uni et l'Italie. Au début des années 70, le Canada dépassait même le Japon, mais ce pays a

connu un véritable essor par la suite et se rapproche maintenant des États-Unis. À noter que 1983 a marqué un point tournant pour *tous* les grands pays (les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et, dans une moindre mesure, le Canada); c'est là un fait intéressant en soi qui demeure inexpliqué.

**Figure 6**  
**Nombre de brevets par habitant, Canada et groupe de référence**  
 (Nombre de brevets par 100 000 habitants)



**Figure 7**  
**Brevets / R-D non liée à la défense dans les pays du G-7**  
 (Nombre de brevets par 100 millions de dollars de R-D)



Il se dégage de la comparaison avec le groupe de référence un tableau très clair : le Canada était bien en avance sur les quatre pays de ce groupe tout au long des années 70 mais, au cours des années 80, Israël et la Finlande l'ont rattrapé et, au milieu des années 90, ils avaient dépassé le Canada. Taiwan a connu une ascension météorique depuis le début des années 80, passant en tête du peloton en 1997. La Corée du Sud progresse aussi très rapidement et dépassera probablement le Canada en l'an 2000. Il est donc clair que les pays du groupe de référence enregistrent des taux d'innovation beaucoup plus rapides que le Canada, traduisant dans la plupart des cas des politiques délibérées de soutien de la R-D industrielle et des secteurs de haute technologie.

Le tableau 1 résume les principales statistiques pour ces pays, y compris leur « taux de réussite » et le taux de croissance des demandes de brevets pour l'ensemble de la période (1968-1997) et les cinq dernières années. Le tableau est partagé. D'un côté, le Canada a enregistré un taux de croissance robuste du nombre de demandes de brevets, comparativement aux autres pays du G-7; au cours des 30 dernières années, il n'a été devancé que par le Japon et, ces cinq dernières années, il a enregistré le taux de croissance le plus élevé du G-7. De l'autre côté, il demeure dans le peloton pour ce qui est du nombre de brevets par habitant (comparativement, encore une fois, aux autres pays du G-7) et il occupe l'avant-dernier rang pour ce qui est du nombre absolu de brevets. Pour que le Canada améliore sa position à cet égard, il faudrait que le nombre de brevets accordés au Canada augmente à un taux sensiblement plus rapide qu'à l'heure actuelle. Le groupe de référence offre un bon point de repère : le taux de croissance de ces pays durant les cinq dernières années a été de deux à cinq fois plus rapide que celui du Canada.

**Tableau 1**  
**Canada, pays du G-7 et groupe de référence,**  
**statistiques de base sur les brevets, 1967-1997**

Pays	Nombre de brevets par année		Nombre de brevets par habitant*		Taux de réussite		Taux de croissance annuel	
	1967-1997	1992-1997	1967-1997	1992-1997	1967-1997	1992-1997	1967-1997	1992-1997
<b>Canada</b>	1 552	2 560	6,2	8,6	56 %	55 %	3,6 %	6,4 %
<b>Autres pays du G-7</b>								
France	2 466	3 138	4,6	5,4	66 %	63 %	2,2 %	1,9 %
Allemagne	6 422	7 732	9,9	9,5	65 %	63 %	2,6 %	3,8 %
Italie	959	1 323	1,7	2,3	59 %	58 %	3,2 %	1,9 %
Japon	13 515	25 474	11,8	20,3	65 %	61 %	8,6 %	3,8 %
Royaume-Uni	2 603	2 814	4,5	4,8	55 %	51 %	0,2 %	5,4 %
États-Unis	47 153	67 478	19,8	25,6	62 %	59 %	1,7 %	5,2 %
<b>Groupe de référence</b>								
Finlande	223	490	4,7	9,6	57 %	58 %	9,1 %	12,0 %
Israël	232	564	5,2	10,0	54 %	56 %	10,0 %	12,9 %
Corée du Sud	472	2 159	1,1	4,8	61 %	62 %	34,3 %**	29,5 %
Taiwan	602	2 291	3,1	10,7	44 %	47 %	24,9 %**	19,7 %

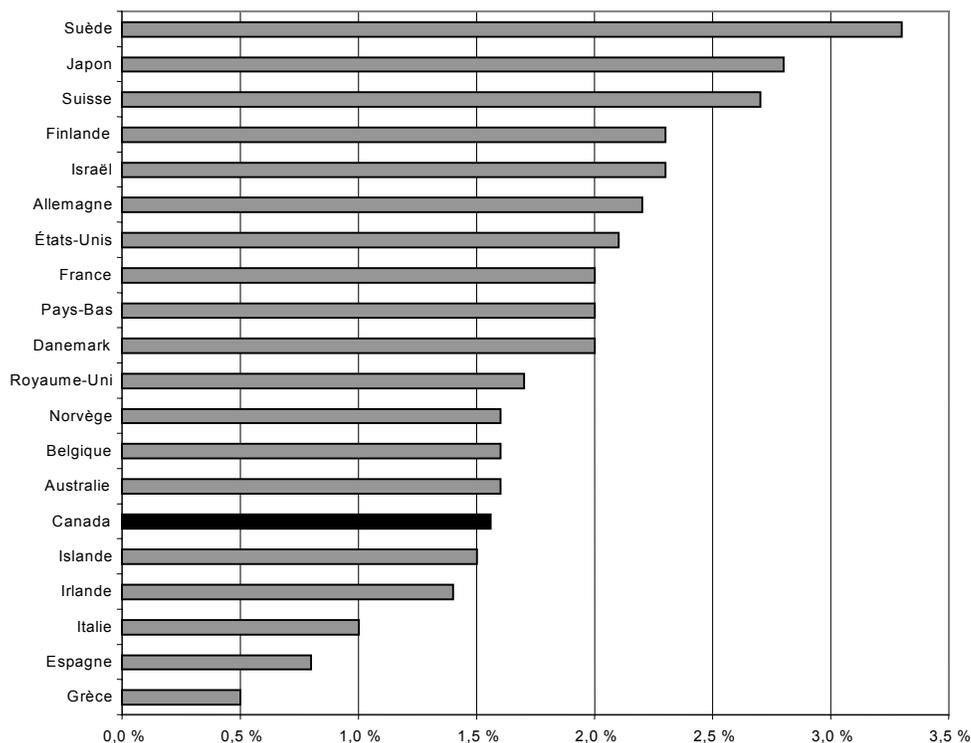
\* Nombre de brevets par 100 000 habitants.

\*\* Pour la Corée du Sud et Taiwan, le taux de croissance moyen porte sur les vingt dernières années.

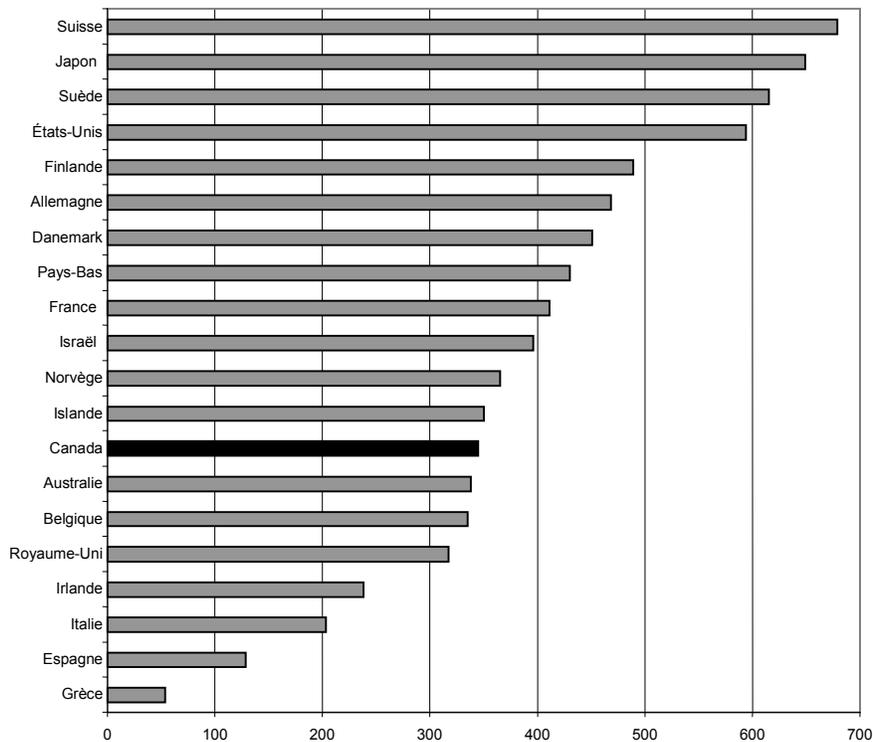
Le tableau 1 montre que le Canada accuse une faiblesse relative pour ce qui est de son « taux de réussite », c'est-à-dire le pourcentage des demandes qui débouchent sur l'octroi d'un brevet : il occupe l'avant-dernier rang au sein des pays du G-7 (seul le Royaume-Uni fait plus piètre figure) et vient derrière trois des quatre pays du groupe de référence (seul Taiwan a un taux de réussite inférieur) pour la période 1992-1997. Afin d'illustrer les conséquences de ces écarts, disons que si le Canada était en mesure de rejoindre la moyenne des pays du G-7 qui le devancent (61 p. 100) à partir du niveau actuel de 55 p. 100, il faudrait que le nombre de brevets accordés annuellement augmente d'environ 11 p. 100. Cela équivaudrait à une augmentation de la productivité du processus de R-D plutôt qu'à un relèvement du niveau général de ressources consacrées à l'activité inventive.

Il est important de signaler que, dans le contexte actuel, le nombre *absolu* de brevets a toujours une importance primordiale (comme c'est le cas du niveau absolu des dépenses de R-D, plutôt que du ratio R-D/PIB). Afin d'établir un secteur de haute technologie viable et autosuffisant, un pays doit atteindre une masse critique sur le plan des infrastructures pertinentes, du perfectionnement des compétences, de l'expérience en gestion, des installations d'essai, des canaux de commercialisation et de communication, des institutions financières, etc. De même, il est clair que les retombées ont aujourd'hui une importance considérable, en particulier les retombées *régionales*, pour soutenir la croissance du secteur de haute technologie. Encore une fois, la quantité de retombées produites et la capacité d'exploiter les retombées externes est fonction de la taille *absolue* plutôt que de la taille relative. Si nous prenons le nombre de brevets comme indicateur de la taille absolue du secteur innovateur, le Canada a encore beaucoup de chemin à faire, puisqu'il vient derrière tous les autres pays du G-7 sauf l'Italie et que, dès 1997, Taiwan et la Corée du Sud l'avaient déjà devancé à ce chapitre (voir l'appendice 1).

**Figure 8a**  
R-D civile en pourcentage du PIB  
dans les pays de l'OCDE, 1996



**Figure 8b**  
**R-D civile par habitant dans les pays de l'OCDE,**  
**en dollars de 1996 (parité des pouvoirs d'achat)**



Il faut rappeler l'analyse du chapitre 3 qui montrait un rapport étroit entre les dépenses de R-D et le nombre de brevets obtenus au Canada. En comparant le Canada et les pays de l'OCDE pour ce qui est du ratio R-D/PIB et des dépenses de R-D par habitant (figures 8a et 8b), nous constatons que le Canada consacre un niveau relativement modeste de ses ressources à la R-D<sup>9</sup>. Ainsi, il est assez clair que la position relativement précaire du Canada sur le plan de la production innovatrice traduit, dans une large mesure, son faible engagement à l'égard de la R-D. En outre, la conséquence d'un ratio de R-D/PIB peu élevé est encore plus problématique pour le Canada, en considérant encore une fois que, dans ce domaine, la quantité *absolue* de ressources est ce qui importe et que l'économie canadienne est beaucoup plus petite que celle des principaux pays du G-7. En 1997, le PIB du Canada représentait 38 p. 100 de celui de la France, 25 p. 100 de celui de l'Allemagne, 12 p. 100 de celui du Japon et 8 p. 100 de celui des États-Unis. Ces pays consacrent entre 2,0 et 2,8 p. 100 de leur PIB à la R-D civile, contre 1,5 p. 100 au Canada.

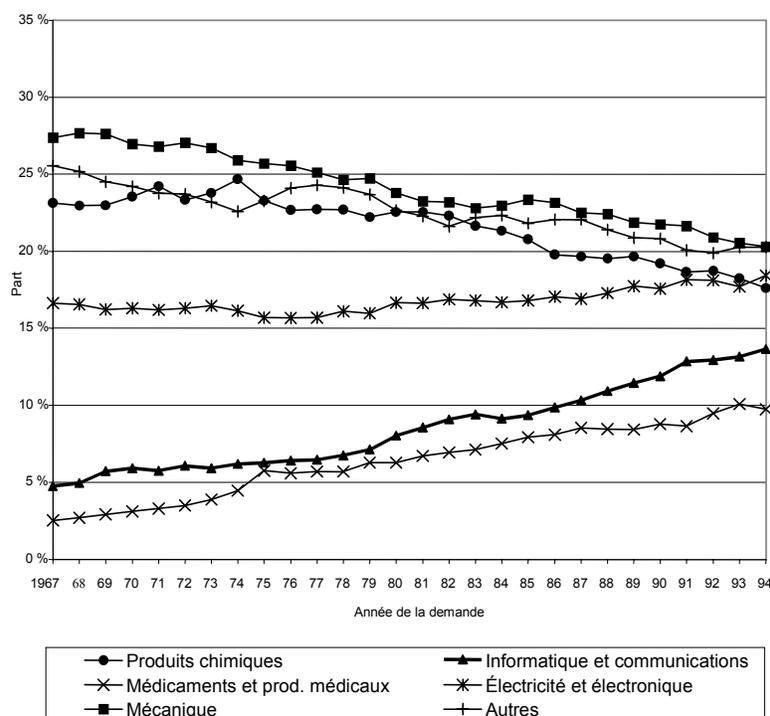


## 5. LA COMPOSITION TECHNOLOGIQUE DES INNOVATIONS BREVETÉES AU CANADA

Le U.S. Patent and Trademark Office a élaboré au fil des années un système de classification très détaillé à l'aide duquel il répartit les brevets entre diverses catégories technologiques. Ce système renferme plus de 400 catégories principales et plus de 150 000 catégories secondaires de brevets. Les principales catégories de brevets ont traditionnellement été regroupées en quatre grands secteurs : produits chimiques, produits mécaniques, produits électriques et autres. Nous avons récemment mis au point une nouvelle grille de classification dans laquelle nous avons regroupé ces 400 catégories de brevets en 35 « sous-catégories technologiques », lesquelles ont à leur tour été agrégées en 6 secteurs : informatique et communications, produits électriques et électroniques, médicaments et produits médicaux, produits chimiques, produits mécaniques et, enfin, autres. Cette classification permet d'étudier en détail la composition technologique du flux d'innovations brevetées. En particulier, elle permet de comparer le portefeuille technologique de tout pays aux tendances mondiales, ce que nous avons l'intention de faire ici pour le Canada.

La figure 9 montre l'évolution de la répartition des brevets entre ces six grandes catégories technologiques pour l'ensemble des brevets américains, tandis que la figure 10 fait de même pour les brevets accordés à des inventeurs canadiens (l'appendice 2 renferme les distributions équivalentes pour les brevets accordés aux inventeurs américains et aux inventeurs autres qu'américains). La figure 9 traduit les grandes tendances mondiales dans les technologies de pointe. Le profil est assez net : pour la première décennie (1967-1978), il y a eu peu de changement — simplement un lent déclin des brevets mécaniques<sup>10</sup> et une augmentation correspondante de la part des médicaments et des produits médicaux. Les trois secteurs traditionnels (brevets mécaniques, chimiques et autres) figurent aux trois premiers rangs

**Figure 9**  
**Répartition des brevets par catégorie technologique,**  
**ensemble des brevets accordés aux États-Unis**

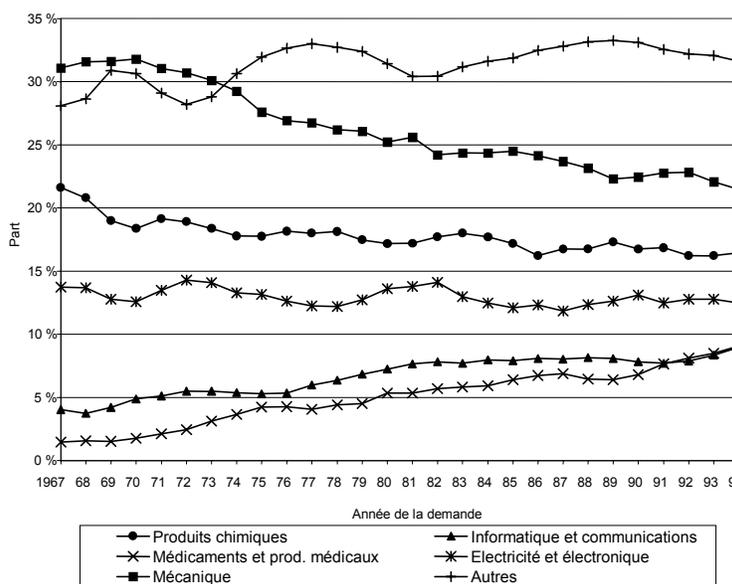


tout au long de cette période, avec une part d'environ 25 p. 100 chacun. Le secteur des médicaments et des produits médicaux et celui de l'informatique et des communications ne représentaient qu'une très modeste fraction à l'époque, soit 3 et 6 p. 100, respectivement.

À compter de 1979, la répartition jusque-là assez statique a changé radicalement : les trois secteurs traditionnels ont perdu du terrain, tandis que la catégorie de l'informatique et des communications a pris son essor et doublé sa part (de 7 p. 100 en 1979 à 14 p. 100 en 1994) et que le secteur des médicaments et des produits médicaux a progressé rapidement, sa part passant de 6 à 10 p. 100 (12 p. 100 aux États-Unis). Quant aux brevets de la catégorie des produits électriques et électroniques, leur part s'est accrue légèrement au cours de cette période, soit de 16 à 18 p. 100. Il est important de signaler que ces changements au niveau des parts sont d'autant plus significatifs qu'il y a eu une augmentation spectaculaire du **nombre** de brevets octroyés (à compter de 1983). À titre d'exemple, le nombre de brevets de la catégorie de l'informatique et des communications a **triplé** dans le monde entre 1979 et 1994, tandis que le nombre total de brevets n'a augmenté que de 54 p. 100.

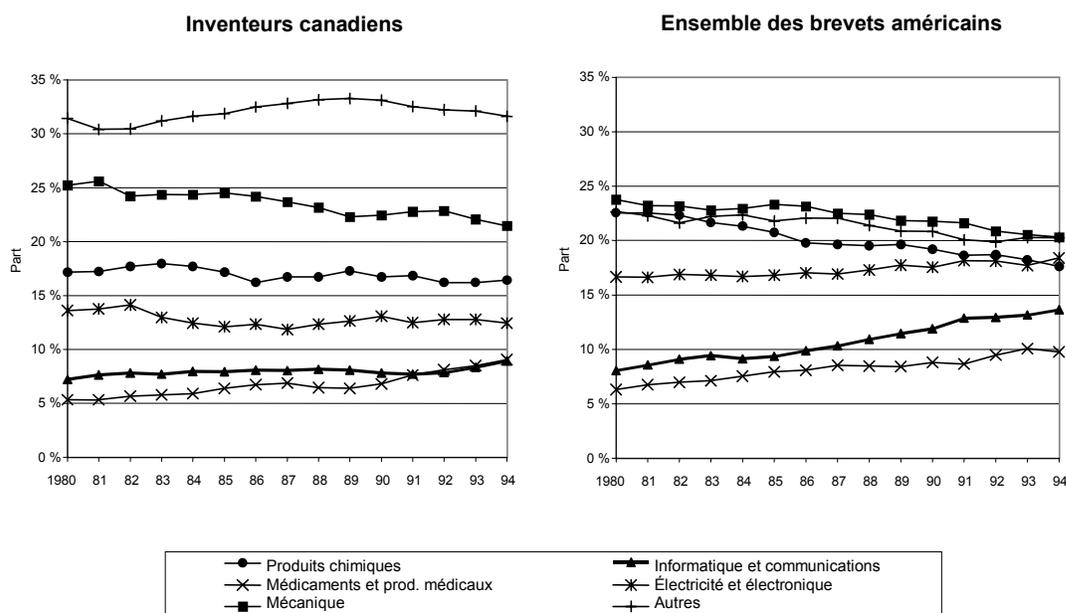
Il est clair que ces chiffres traduisent assez fidèlement le développement technologique fondamental des deux dernières décennies, à savoir l'avènement de l'informatique et des communications en tant que « technologie d'application générale » dominante de notre époque<sup>11</sup>. Quant au secteur des médicaments et des produits médicaux, il semble que sa progression soit déterminée par la demande, à la faveur de l'augmentation continue de la part du PIB consacrée aux soins de santé dans les pays industrialisés et, en particulier, aux États-Unis. En outre, les développements récents dans l'industrie de la biotechnologie pourraient en faire l'un des secteurs de technologies d'application générale dominants au cours du prochain siècle. Les technologies d'application générale jouent le rôle de « moteur de la croissance » et leur importance va au-delà de leur pondération sectorielle. À mesure qu'une technologie d'application générale s'améliore et se diffuse dans l'économie, elle permet des percées complémentaires dans les secteurs utilisateurs, entraînant des gains de productivité généralisés. Un secteur de technologie d'application générale innovateur (dans le cas présent, celui de l'informatique et des communications) constitue donc un facteur déterminant du potentiel de croissance des économies avancées.

**Figure 10**  
**Répartition des brevets par catégorie technologique, inventeurs canadiens**



La figure 11 compare la composition technologique de l'ensemble des brevets américains à celle des brevets reçus par des inventeurs canadiens au cours de la période 1980-1994. Le tableau qui en ressort est assez inquiétant : essentiellement, le Canada semble « manquer le bateau » pour ce qui est de la technologie d'application générale qui prévaut, soit celle de l'informatique et des communications, en continuant plutôt à innover dans les secteurs traditionnels. Ainsi, la part des brevets canadiens qui entre dans cette catégorie n'a presque pas changé durant cette période (elle est passée de 7 à 9 p. 100), alors qu'elle a **doublé** pour l'ensemble des brevets (de la même base initiale de 7 p. 100 pour atteindre 14 p. 100). Il est également préoccupant de constater que la part des brevets électriques et électroniques, qui s'établissait à 18 p. 100 de l'ensemble des brevets en 1994 n'était que de 12 p. 100 pour les brevets canadiens. Cette catégorie englobe à la fois des secteurs parvenus à maturité et les nouvelles technologies axées sur les semiconducteurs, qui sont importantes en soi et qui soutiennent le secteur de l'informatique et des communications. Conjointement, le secteur de l'informatique et des communications et celui de l'électricité et de l'électronique accaparaient le tiers de tous les brevets en 1994, tandis qu'au Canada, ils n'en représentaient que 21 p. 100.

**Figure 11**  
**Répartition des brevets par catégorie technologique, 1980-1994**



La contrepartie du désavantage du Canada dans le secteur de l'informatique et des communications et celui de l'électricité et de l'électronique est la part élevée détenue par deux des trois catégories traditionnelles de brevets : la catégorie « autres », qui représente près du tiers de tous les brevets canadiens (contre 20 p. 100 dans le monde) et, dans une moindre mesure, la catégorie des brevets mécaniques (la troisième catégorie, celle des produits chimiques, a en réalité une part moindre au Canada que dans le reste du monde). Afin d'examiner cet aspect plus en détail, nous avons présenté, au tableau 2, les 20 principales sous-catégories technologiques pour des brevets canadiens accordés au cours de la période 1991-1996, en comparant leur classement avec celui des brevets accordés à des inventeurs américains au cours de la même période<sup>12</sup>. Voici les différences les plus frappantes. Les inventeurs canadiens demandent relativement plus de brevets que les inventeurs américains dans les domaines suivants :

- transports (3<sup>e</sup> rang au Canada, 8<sup>e</sup> aux États-Unis);
- meubles et accessoires de maison (4<sup>e</sup> rang au Canada, 14<sup>e</sup> aux États-Unis);

- agriculture, élevage et aliments (5<sup>e</sup> rang au Canada, 15<sup>e</sup> aux États-Unis);
- terrassement et puits (9<sup>e</sup> rang au Canada, 18<sup>e</sup> aux États-Unis).

Les Canadiens obtiennent *beaucoup moins de brevets* que les Américains dans les domaines suivants :

- logiciels et matériel informatique (2<sup>e</sup> rang aux États-Unis, 15<sup>e</sup> au Canada);
- instruments chirurgicaux et médicaux (3<sup>e</sup> rang aux États-Unis, 13<sup>e</sup> au Canada);
- résines (6<sup>e</sup> rang aux États-Unis, 16<sup>e</sup> au Canada);
- systèmes de production d'énergie (7<sup>e</sup> rang aux États-Unis, 14<sup>e</sup> au Canada).

**Tableau 2**  
**Principales sous-catégories technologiques\***  
**Canada et États-Unis, 1987-1996**

<b>Sous-catégorie technologique</b>	<b>Nombre de brevets canadiens</b>	<b>Classement au Canada</b>	<b>Classement aux États-Unis</b>
Traitement et manutention de matériel	1 303	1	4
communications	1 090	2	1
Transports	796	3	8
Meubles et accessoires de maison	745	4	14
Agriculture, élevage et aliments	719	5	15
Médicaments	596	6	5
Métaux ouvrés	566	7	11
Mesures et essais	548	8	9
Terrassement et puits	528	9	18
Réceptacles	525	10	12
Moteurs et pièces	498	11	13
Dispositifs électriques	483	12	10
Instruments médicaux et chirurgicaux	470	13	3
Systèmes d'énergie	466	14	7
Logiciels et matériel informatique	405	15	2
Résines	383	16	6
Purification ou séparation des liquides	337	17	26
Appareils de divertissement	336	18	21
Chauffage	328	19	27
Textiles et vêtements	307	20	25

\* Exclut la sous-catégorie « divers » dans chaque catégorie technologique.

Ainsi, les différences observées dans la part du secteur de l'informatique et des communications sont attribuables non pas aux communications (dans cette sous-catégorie, les brevets canadiens se classent à peu près au même rang que les brevets américains), mais aux logiciels et au matériel informatique, où la disparité est très importante<sup>13</sup>. De même, l'écart (beaucoup plus restreint) observé dans le secteur des médicaments et des produits médicaux est attribuable aux instruments médicaux et non aux médicaments<sup>14</sup>.

### ***Pourquoi se préoccuper de la divergence dans la composition technologique des brevets canadiens?***

On pourrait faire valoir que la composition technologique des brevets canadiens reflète une série de facteurs économiques ayant des racines profondes et que, par conséquent, l'écart observé avec les autres pays n'a pas nécessairement de conséquences normatives. Il pourrait bien en être ainsi et, de fait, les principales sous-catégories technologiques semblent avoir une certaine corrélation avec la notion d'avantage comparatif, la taille relative des secteurs, les besoins technologiques idiosyncrasiques, etc.

Le problème qui se pose est que le secteur de l'informatique et des communications [ou, de façon plus générale, les technologies de l'information (TI)], le secteur où les brevets canadiens accusent le plus grand retard en termes relatifs, n'est pas un domaine comme les autres mais, comme on l'a déjà dit, la technologie d'application générale (TAG) dominante de notre époque. Bien entendu, tous les pays n'ont pas à exceller dans la TAG qui prévaut afin d'en profiter. Les technologies de l'information se diffusent rapidement et deviennent une puissante force économique dans l'ensemble du monde industrialisé (à un degré moindre dans les pays moins développés) et non uniquement dans les pays innovateurs dans ce domaine. Cependant, pour qu'une économie puisse être en mesure de récolter les bénéfices et exploiter le plein potentiel d'une TAG en vue d'assurer sa croissance, elle a besoin d'innover dans ce domaine — non parce que les innovations ont un impact direct sur la croissance, mais parce qu'en innovant dans un domaine de TAG, un pays développe et renforce sa capacité d'exploiter cette TAG aux fins de sa propre croissance.

L'argument avancé ici fait écho à la notion de « capacité d'absorption » dans le contexte de la recherche fondamentale (voir Cohen et Levinthal, 1989). Cette notion a notamment été invoquée en cherchant à solutionner le casse-tête suivant : Pourquoi les entreprises à but lucratif font-elles de la recherche fondamentale étant donné qu'elles ne peuvent s'approprier la plus grande partie des rendements qui en découlent? La réponse est que pour être en mesure de profiter de la recherche fondamentale réalisée ailleurs (par exemple, en milieu universitaire), ces entreprises doivent participer elles-mêmes à de telles activités. Par conséquent, les scientifiques travaillant au projet PARC de Xerox servent, notamment, d'intermédiaires entre les percées scientifiques qui surviennent dans le monde et les besoins technologiques particuliers (ou les possibilités) au sein de la société Xerox. Le monde des TI évolue trop rapidement pour qu'une économie puisse adopter une position passive et tout de même en tirer des avantages. Seules les économies qui participent elles-mêmes à cette course peuvent espérer pouvoir suivre la cadence des percées réalisées par les meneurs.

Il est important de souligner que le problème réside, comme nous l'avons dit, dans la sous-catégorie des logiciels et du matériel informatique, et non dans celle des communications. Comme nous le verrons au chapitre 7, cette vision est renforcée lorsque nous examinons la « qualité » des brevets canadiens par rapport aux brevets américains : dans la sous-catégorie de l'informatique, on observe un sérieux écart entre la qualité des brevets canadiens et celle des brevets américains, tandis que dans la sous-catégorie des communications, l'écart est beaucoup plus restreint (voir la figure 13).



## 6. QUI POSSÈDE QUOI? APERÇU DE LA DISTRIBUTION DES CESSIONNAIRES DE BREVETS CANADIENS

En guise d'introduction, nous devons décrire les différents « acteurs » impliqués dans un brevet. Premièrement, il y a les inventeurs, c'est-à-dire les personnes qui sont directement responsables de l'innovation visée par le brevet. Deuxièmement, il y a le cessionnaire, c'est-à-dire l'entité juridique (société, organisme gouvernemental, université, etc.) qui détient les droits du brevet que l'inventeur lui a cédés. Cependant, il y a des inventeurs qui travaillent individuellement et qui, au moment de l'octroi du brevet, n'ont pas encore cédé leurs droits à une entité juridique, auquel cas le brevet est classé comme étant « non cédé »<sup>15</sup>. Pour la plupart des brevets, les inventeurs sont habituellement les employés d'une entreprise et l'entreprise est le cessionnaire des droits du brevet.

Selon les conventions du U.S. Patent and Trademark Office, la « nationalité » d'un brevet est déterminée en fonction de l'adresse (au moment de la demande) du *premier inventeur*. Autrement dit, si un brevet a de nombreux inventeurs et qu'ils sont établis dans divers pays, l'endroit où réside le premier inventeur inscrit sur le brevet détermine le pays auquel ce brevet est réputé appartenir. De même, si le cessionnaire est établi dans un pays autre que celui du premier inventeur, c'est l'endroit où est établi ce dernier qui détermine la nationalité du brevet. Ainsi, le brevet présenté à la figure 2 est considéré comme un brevet canadien même si le second inventeur n'est pas canadien et si le cessionnaire est la société Rolls-Royce, de Grande-Bretagne<sup>16</sup>.

Les données que nous avons présentées jusqu'à maintenant (par exemple, le nombre de brevets par pays) ont été compilées en respectant cette convention : les brevets canadiens sont ceux dont l'adresse du premier inventeur est située au Canada, peu importe l'identité et le lieu de résidence des cessionnaires ou des autres inventeurs; nous avons procédé de la même façon pour les autres pays. La question qui se pose est la suivante : Qui est le détenteur réel des droits sur ces inventions? En se rappelant que pour les brevets étiquetés comme étant « canadiens », ce sont réellement des scientifiques et des ingénieurs canadiens qui ont été responsables de l'« acte innovateur » qui a mené aux brevets<sup>17, 18</sup>, la question devient : Quelle entité, commerciale ou autre, est en position de recueillir les avantages économiques de ces inventions?

Au plus haut niveau d'agrégation, il y a trois possibilités : i) il n'y a pas de cessionnaire (c'est-à-dire que l'inventeur conserve lui-même les droits sur le brevet) et, par conséquent, on ne sait pas clairement si et quand le brevet sera exploité commercialement; ii) le cessionnaire est aussi Canadien, c'est-à-dire que l'entité qui détient les droits du brevet est aussi établie au Canada; iii) le cessionnaire est étranger. La distinction en apparence claire entre les options ii) et iii) n'est pas aussi nette qu'il semble à première vue. Il y a des sociétés canadiennes qui possèdent des filiales ou qui sont liées d'une autre façon à des entreprises d'autres pays; elles pourraient choisir de céder leurs brevets (réalisés au Canada) à leurs filiales « étrangères » (en fait, nous devrions considérer ces dernières comme étant canadiennes). Il y a aussi des sociétés multinationales qui ont des filiales au Canada et dont certaines pourraient choisir de céder des brevets produits localement à leurs filiales canadiennes, même si la multinationale conserve le contrôle effectif sur les droits de propriété.

La distinction entre ces trois catégories — brevet non cédé, brevet canadien (« local ») et brevet étranger, nous renseigne donc sur la mesure dans laquelle un pays peut s'attendre à profiter de « ses » brevets. Les brevets non cédés peuvent, bien entendu, engendrer des applications commerciales réussies (ce qui est le cas de nombreux brevets), mais ces brevets comportent une incertitude plus élevée que ceux dont le cessionnaire est une entreprise qui, au départ, est titulaire des brevets octroyés à ses employés.

En outre, les sociétés sont mieux placées pour exploiter à l'interne les retombées de ces innovations. Ainsi, plus est élevé le pourcentage de brevets non cédés, plus faible est le potentiel économique du stock de brevets. La distinction entre cessionnaires étrangers et cessionnaires locaux pourrait, à première vue, nous informer sur la probabilité que l'*économie locale* soit la principale bénéficiaire des nouvelles connaissances visées par le brevet. On pourrait élaborer divers scénarios dans lesquels la propriété étrangère serait bénéfique, voire préférable, à la propriété locale des droits du brevet (par exemple, une multinationale étrangère offrant des canaux de commercialisation pour l'innovation qui seraient inaccessibles aux entreprises locales). Néanmoins, nous progressons rapidement dans de nombreux secteurs technologiques vers une situation où le principal élément d'actif est le contrôle effectif sur la propriété intellectuelle, et nous pouvons présumer que celui-ci est en corrélation avec la propriété des droits de brevet. Cependant, nous n'avons pas à prendre une position rigide à cet égard; il suffit de reconnaître que cette distinction est révélatrice et vraisemblablement importante pour comprendre la valeur éventuelle que représente, pour un pays, son stock de brevets.

**Tableau 3**  
**Répartition des brevets par catégorie de cessionnaire,**  
**comparaison internationale, 1976-1998**

Pays	Nombre de brevets				Pourcentage		
	Non cédé	Étranger	Local	Total	Non cédé	Étranger	Local*
<b>Canada</b>	15 756	8 614	21 175	45 545	35 %	19 %	46 % (50 %)
<b>Autre G-7</b>							
France	6 567	8 883	49 500	64 950	10 %	14 %	76 % (75 %)
Allemagne	13 147	17 060	117 660	147 867	9 %	12 %	80 % (77 %)
Italie	3 957	3 904	19 293	27 154	15 %	14 %	71 % (72 %)
Japon	9 003	6 950	341 854	357 807	3 %	2 %	96 % (95 %)
Royaume-Uni	5 812	15 698	37 693	59 203	10 %	27 %	64 % n.d.
États-Unis	296 191	19 546	887 308	1 203 045	25 %	2 %	74 % (76 %)
<b>Groupe de référence</b>							
Israël	1 815	1 807	3 443	7 065	26 %	26 %	49 % (52 %)
Finlande	834	422	4 739	5 995	14 %	7 %	79 % (81 %)
Corée du Sud	1 154	531	10 666	12 351	9 %	4 %	86 % (92 %)
Taiwan	13 296	991	6 362	20 649	64 %	5 %	31 % (44 %)

\* Valeurs entre parenthèses : pourcentage pour 1998.

Le tableau 3 montre la répartition des brevets entre les catégories « non cédé », « cessionnaire local » et « cessionnaire étranger » pour le Canada, les autres pays du G-7 et le groupe de référence<sup>19</sup>. Comme on peut le constater, le pourcentage de cessionnaires locaux au Canada est beaucoup plus faible que dans les autres pays du G-7, ce qui est principalement attribuable à la proportion élevée de brevets non cédés. Pour ce qui est du groupe de référence, la Finlande et la Corée du Sud ont une part beaucoup plus élevée de cessionnaires locaux que le Canada, Israël a une part légèrement plus élevée, tandis que la part de cessionnaires locaux à Taiwan est plus faible qu'au Canada. Incidemment, Taiwan a un pourcentage très faible de cessionnaires locaux (ce qui pourrait être attribuable à la proportion considérable de brevets non cédés — 64 p. 100), tandis que la Corée du Sud (devancée uniquement par le Japon) a une part très élevée de cessionnaires locaux. Ces différences sont clairement liées à l'organisation industrielle de chaque pays : Taiwan compte un très grand nombre de petites entreprises qui ont un taux de roulement extrêmement élevé, tandis que la Corée du Sud est dominée par des *chaebol* d'envergure considérable qui jouissent d'une grande stabilité (cet aspect mériterait un examen plus approfondi). Le contraste entre les dernières données disponibles (pour 1998) et celles de la période 1976-1998 révèle que les pays du G-7 sont assez stables, tandis que la part des cessionnaires locaux a augmenté dans les pays du groupe de référence, en particulier à Taiwan et en Corée du Sud.

Ce qui distingue le Canada des autres pays est que tant la part des brevets non cédés que la part des brevets cédés à des étrangers sont relativement élevées : le pourcentage de brevets non cédés au Canada est le deuxième plus élevé (après Taiwan), tandis que le pourcentage de brevets cédés à des étrangers est le troisième plus élevé (après le Royaume-Uni et Israël). Ainsi, on a raison de s'inquiéter de cette tendance puisque la moitié des inventions canadiennes pourraient ne pas profiter pleinement à l'économie canadienne, soit parce qu'elles ont été mises au point par des personnes qui ont de la difficulté à les commercialiser, soit parce qu'elles sont la propriété de cessionnaires étrangers.



## 7. L'« IMPORTANCE » RELATIVE DES BREVETS CANADIENS

Le simple dénombrement des brevets est une mesure très imparfaite de l'activité innovatrice, tout simplement parce que les brevets varient sensiblement quant à leur « importance » ou « valeur » technologique et économique et parce que la distribution de ces valeurs est extrêmement asymétrique. Des recherches récentes ont montré que les citations de brevets peuvent jouer le rôle de variable représentative de l'« importance » des brevets, tout comme elles peuvent constituer une façon de retracer leurs retombées (voir Trajtenberg, 1990; Jaffe, Henderson et Trajtenberg, 1998). Par citations, nous voulons dire les références à des brevets antérieurs qui figurent sur la première page de chaque brevet (voir les figures 1 et 2).

Les citations de brevets servent une fonction juridique importante parce qu'elles délimitent la portée des droits de propriété conférés par le brevet. Ainsi, si le brevet 2 cite le brevet 1, cela signifie que le brevet 1 représente un élément de la connaissance préalable sur laquelle s'est constitué le brevet 2 et sur laquelle le brevet 2 ne peut prétendre à un droit. Le demandeur a la responsabilité juridique de divulguer toute connaissance qu'il a des « antériorités » (état actuel de la technique), mais la décision relative aux brevets à citer revient à l'examineur du brevet, censé être un spécialiste du domaine et, partant, capable d'identifier l'état de la technique pertinente qui pourrait avoir échappé au demandeur ou que ce dernier pourrait avoir dissimulé<sup>20</sup>.

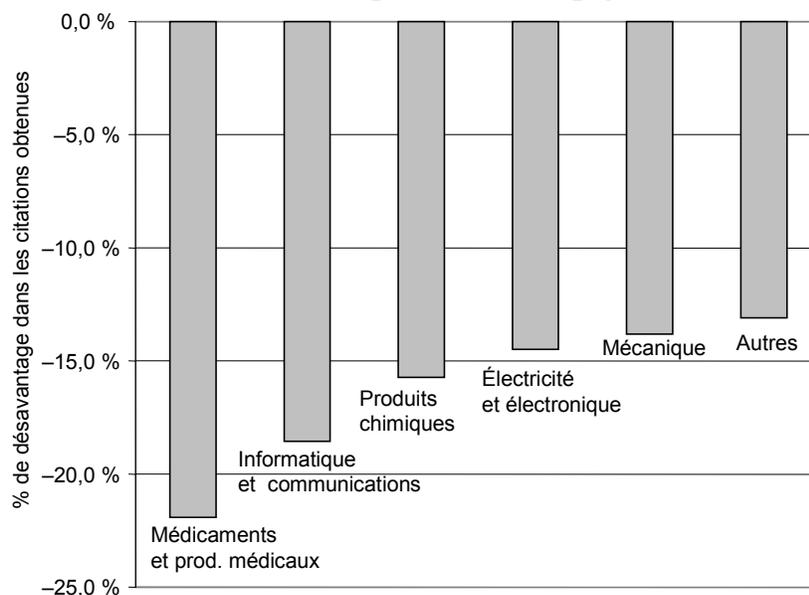
Nous utilisons les données sur les citations de brevets pour examiner la « qualité » des brevets canadiens par rapport aux brevets accordés à des inventeurs américains. Autrement dit, nous considérons la mesure dans laquelle les brevets canadiens sont plus ou moins fréquemment cités que les brevets américains, en neutralisant divers effets et en analysant la façon dont ces différences varient d'une catégorie technologique à l'autre. Ainsi, nous avons fait une régression du nombre de citations reçues par chaque brevet en fonction de variables de contrôle — des variables nominales pour les cinq catégories technologiques, pour l'année durant laquelle le brevet a été accordé (gyear) et pour les États-Unis. Le signe et l'importance du coefficient de cette dernière variable nous renseignent sur la mesure dans laquelle les brevets canadiens reçoivent plus ou moins de citations, en moyenne, que les brevets américains, en neutralisant l'effet de la composition technologique et de l'âge du brevet. Voici les résultats de la régression de référence<sup>21</sup> :

Nombre d'observations = 95 473	$R^2$	= 0,1194
F(6, 95433) = 387,46	$R^2$ rajusté	= 0,1190
Probabilité > F = 0,0000	Racine carrée de l'erreur quadratique moyenne	= 5,0802

	Coefficient	Écart type	Test t
Constante	3,143	0,035	90,496
Variable nominale, États-Unis	0,614	0,033	18,403
<b>Variables nominales des catégories technologiques</b>			
Produits chimiques	0,217	0,049	4,467
Médicaments et produits médicaux	2,003	0,077	26,165
Informatique et communications	2,145	0,068	31,376
Mécanique	-0,258	0,045	-5,685
Électricité et électronique	0,296	0,053	5,605

gyear F(33,95433) = 337,883 0,000  
(34 catégories)

**Figure 12**  
**« Importance » relative des brevets canadiens et américains**  
**selon la catégorie technologique**



Ainsi, les brevets américains sont « supérieurs » aux brevets canadiens par une marge d'environ 20 p. 100 (le coefficient de 0,614 pour les États-Unis divisé par le terme constant de 3,14). Le tableau 4 renferme les résultats de l'analyse pour chaque catégorie technologique, tandis que la figure 12 nous les présente sous forme graphique. Les colonnes représentent (en pourcentage) la mesure dans laquelle les brevets canadiens ont reçu des taux de citation inférieurs aux brevets américains. Par exemple, dans la catégorie des médicaments et des produits médicaux, le nombre moyen de citations reçues par les brevets canadiens était de 4,41 (voir le tableau 4), tandis que le nombre moyen de citations pour les brevets américains était de  $4,4 + 1,2 = 5,6$ . Par conséquent, le « désavantage » des brevets canadiens était de  $4,4/5,6 - 1 = -22$  p. 100. Comme on peut le voir à la figure 12, le désavantage le plus sérieux des brevets canadiens par rapport aux brevets américains s'observe dans la catégorie des médicaments et des produits médicaux et dans celle de l'informatique et des communications; les catégories « mécanique » et « autres » sont celles qui affichaient les désavantages les moins grands. Encore une fois, il y a là matière à préoccupation : les deux premières catégories sont les deux secteurs technologiques qui dominent notre époque, tandis que les deux derniers sont des secteurs traditionnels en déclin.

Cependant, un examen plus attentif de la catégorie de l'informatique et des communications révèle une grande disparité entre les deux composantes (voir le tableau 4 et la figure 13) : dans les communications, le désavantage n'était que de -9,5 p. 100, tandis que dans la sous-catégorie de l'informatique, il était de -19 p. 100. Autrement dit, le Canada accuse un écart important au niveau de la « qualité » des brevets dans la sous-catégorie de l'informatique par rapport aux États-Unis, mais dans la sous-catégorie des communications, le désavantage est beaucoup plus restreint et, de fait, il est même inférieur à celui qui ressort des sous-catégories « mécanique » et « autres », les deux secteurs traditionnels qui accusent le désavantage le moins grand. C'est là une observation rassurante, si l'on se rappelle que le classement des brevets dans la sous-catégorie des communications (en termes absolus) est pratiquement aussi élevé au Canada qu'aux États-Unis. Autrement dit, les inventeurs canadiens obtiennent beaucoup de brevets dans la sous-catégorie des communications et ces brevets sont de « qualité » relativement élevée — toujours inférieure à celle des brevets américains dans ce domaine, mais par une marge restreinte.

Ainsi, le problème que nous avons identifié précédemment en ce qui a trait à la part relativement faible de brevets canadiens dans les secteurs de TAG dominants de notre époque, soit l'informatique et les communications, est avant tout un problème qui concerne l'informatique, mais non les communications.

De la même façon, un examen détaillé de la « qualité » des brevets dans la catégorie des médicaments et des produits médicaux révèle que le désavantage des brevets canadiens par rapport aux brevets américains se situe principalement dans la sous-catégorie des instruments médicaux (voir le tableau 4 et la figure 13). Dans la sous-catégorie des médicaments, l'écart avec les États-Unis est beaucoup plus restreint (−8,3 p. 100) et il n'est pas aussi significatif d'un point de vue statistique. Comme nous l'avons déjà mentionné, les inventeurs canadiens ont demandé un plus grand nombre de brevets dans la sous-catégorie des médicaments que dans celle des instruments médicaux (le contraire est vrai pour les inventeurs américains) et c'est là aussi une observation rassurante.

**Tableau 4**  
**Régressions par catégorie technologique**

	Produits chimiques	Informatique et communications	Médicaments et produits médicaux	Électricité et électronique	Mécanique	Autres
Constante	3,44 (55,2)	4,75 (37,6)	4,41 (26,3)	3,45 (55,1)	3,02 (79,5)	3,23 (93,3)
Variable nominale, É.-U.	0,64 (7,7)	1,08 (6,5)	1,24 (5,6)	0,58 (7,1)	0,48 (8,9)	0,49 (9,6)
R <sup>2</sup>	0,086	0,178	0,139	0,14	0,095	0,123
Nombre d'observations	18 511	7 020	5 372	14 105	23 353	27 090
Désavantage du Canada	−15,7 %	−18,5 %	−21,9 %	−14,5 %	−13,8 %	−13,1 %

**Sous-catégories de la catégorie de l'informatique et des communications**

	Informatique et communications	Informatique	Communications
Constante	4,75 (37,6)	5,16 (19,1)	4,71 (35,3)
Variable nominale, É.-U.	1,08 (6,5)	1,2 (3,7)	0,49 (2,6)
R <sup>2</sup>	0,178	0,225	0,156
Nombre d'observations	7 020	2 767	4 253
Désavantage du Canada	−18,5 %	−18,9 %	−9,5 %

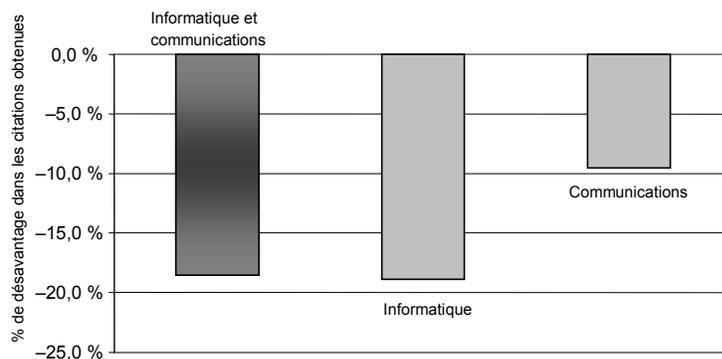
**Sous-catégories au sein de la catégorie médicaments et produits médicaux**

	Médicaments et produits médicaux*	Instruments médicaux	Médicaments	Biotechnologie
Constante	4,41 (26,3)	6,08 (19,4)	3,29 (13,8)	2,71 (9,6)
Variable nominale, É.-U.	1,24 (5,6)	2,02 (5,1)	0,3 (0,9)	0,62 (1,6)
R <sup>2</sup>	0,139	0,218	0,082	0,246
Nombre d'observations	5 372	2 081	2 020	767
Désavantage du Canada	−21,9 %	−25,0 %	−8,3 %	−18,7 %

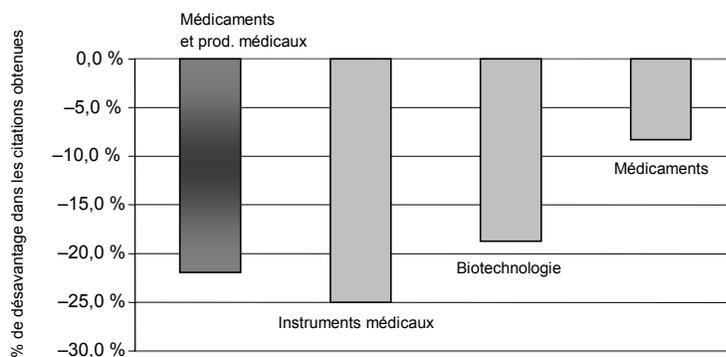
\* Comprend, outre les trois sous-catégories présentées, une sous-catégorie « divers ». Les résultats des tests *t* sont présentés entre parenthèses.

**Figure 13**  
**« Importance » relative des brevets canadiens et américains,**  
**sous-catégories choisies**

**Informatique et communications**



**Médicaments et produits médicaux**



## 8. CONCLUSION ET CONSÉQUENCES SUR LE PLAN DES POLITIQUES

Avant de résumer, il est important de signaler encore une fois que l'analyse qui précède a été effectuée entièrement à l'aide de données qui figurent dans les brevets émis par le U.S. Patent and Trademark Office à des Canadiens et à des ressortissants d'autres pays. Manifestement, ces brevets ne nous renseignent pas sur toutes les innovations canadiennes (la même chose est vraie pour la comparaison entre pays) et, par conséquent, les résultats devraient être interprétés en gardant cette réserve à l'esprit. Cependant, il y a des raisons de penser que les brevets obtenus par des Canadiens aux États-Unis sont représentatifs des grandes tendances technologiques au Canada. Il en est ainsi en raison du grand nombre des brevets obtenus aux États-Unis par rapport aux demandes de brevets déposées au Canada même et en raison des données fragmentaires provenant d'autres sources qui corroborent certains des résultats (par exemple, la bonne tenue du Canada dans la sous-catégorie des communications).

L'analyse présentée dans cette étude aboutit, au mieux, à des conclusions partagées et révèle certaines faiblesses de la performance du Canada au chapitre de l'innovation :

1. Pour ce qui est des mesures relatives de la production innovatrice, par exemple le nombre de brevets par habitant et le ratio brevets/R-D, le Canada se situe au milieu du peloton du G-7, mais il a été devancé au cours des dernières années par un groupe de pays plus orientés vers les secteurs de haute technologie, à savoir la Finlande, Israël et Taiwan, tandis que la Corée du Sud referme rapidement l'écart.
2. Le Canada vient loin derrière les autres pays du G-7 (sauf l'Italie) pour ce qui est du niveau relatif de ressources consacrées à l'innovation, avec un ratio R-D/PIB de 1,5 p. 100, contre 2,0 à 2,8 p. 100 pour l'Allemagne, le Japon et les États-Unis.
3. En raison de l'importance des éléments d'indivisibilité et de la masse critique dans ce domaine, ce qui compte en définitive c'est le niveau absolu de R-D et le nombre de brevets obtenus. Ainsi, la performance de moyenne à faible qui ressort des mesures relatives signifie une très piètre tenue en termes absolus qui pourrait avoir de sérieuses conséquences sur le plan économique.
4. Les brevets obtenus par des Canadiens ont une corrélation élevée avec les dépenses de R-D décalées au Canada et les tendances mondiales de l'activité liée aux brevets. Cette dernière variable est exogène mais la quantité de ressources consacrées à la R-D ne l'est pas. Ainsi, une modification de la politique actuelle en faveur des dépenses de R-D pourrait stimuler la production d'innovations à un horizon de deux à trois ans.
5. Le « taux de réussite » des demandes de brevets de la part de Canadiens aux États-Unis est faible relativement aux autres pays du G-7 et au groupe de référence. Les raisons qui expliqueraient cet écart ne ressortent pas clairement — sélectivité insuffisante, mauvaise « qualité » générale des demandes, difficultés au niveau de la procédure, etc. Il serait utile d'examiner cet aspect plus en détail étant donné qu'une augmentation du taux de réussite pourrait stimuler la productivité dans le processus d'innovation.
6. La composition technologique des brevets canadiens se démarque de celle du reste du monde : au Canada, deux des trois domaines traditionnels (« mécanique » et « autres ») accaparent toujours la part du lion des brevets, tandis que les domaines de l'informatique et

- des communications et celui de l'électricité et de l'électronique arrivent bien en deçà de la norme mondiale.
7. Un examen attentif révèle que le problème se situe dans la sous-catégorie de l'informatique (logiciels et matériel), et non dans celle des communications. Cela est vrai aussi de la « qualité » des brevets canadiens dans ces domaines par rapport aux brevets américains.
  8. Le retard de l'innovation canadienne dans la sous-catégorie de l'informatique pourrait avoir des conséquences sérieuses sur la performance globale de l'économie étant donné que la catégorie de l'informatique et des communications représente le secteur de « technologie d'application générale » dominant de notre époque.
  9. Les données sur la propriété des brevets canadiens ont aussi de quoi inquiéter : moins de la moitié des brevets canadiens sont entre les mains de cessionnaires canadiens, 35 p. 100 n'ont fait l'objet d'aucune cession (le deuxième pourcentage le plus élevé parmi les pays du G-7), tandis que 19 p. 100 sont la propriété de cessionnaires étrangers. Par conséquent, il est possible que la moitié des inventions canadiennes ne profitent pas pleinement à l'économie canadienne, soit parce qu'elles ont été mises au point par des personnes qui pourraient avoir de la difficulté à les commercialiser soit parce qu'elles sont la propriété de cessionnaires étrangers.
  10. Il y a un écart significatif d'environ 20 p. 100 au niveau de la « qualité » ou de l'« importance » des brevets canadiens par rapport aux brevets accordés à des inventeurs américains, tel que mesuré par le nombre de citations obtenues. Le désavantage le plus marqué ressort de la catégorie des médicaments et des produits médicaux (-22 p. 100) et de celle de l'informatique et des communications (-19 p. 100), tandis que dans deux domaines traditionnels les brevets canadiens affichent le désavantage le moins marqué. Un examen plus attentif révèle que l'écart sur le plan de la qualité réside d'abord et avant tout dans la sous-catégorie de l'informatique et non dans celle des communications, ainsi que dans celle des instruments médicaux mais non dans celle des médicaments.

Il y a de toute évidence place à une amélioration pour ce qui est tant du taux que de l'orientation de l'activité innovatrice au Canada. Selon la plupart des indicateurs, le Canada possède le capital humain et l'infrastructure nécessaires pour profiter des technologies de pointe et innover avec succès dans ces domaines. Quant à savoir s'il pourra le faire dans l'avenir, cela dépend beaucoup des décisions qui seront prises en ce qui a trait à la répartition des ressources (les dépenses consacrées à la R-D) et des facteurs institutionnels qui influent sur l'innovation et l'entrepreneuriat. Ces deux aspects sont, jusqu'à un certain point, à la portée des responsables de la politique économique.

## NOTES

- 1 Cependant, ce pourcentage a diminué ces dernières années : il était de 62 p. 100 en 1978 mais avait fléchi à 49 p. 100 en 1992.
- 2 Rebecca Henderson du MIT a aussi participé aux premières étapes de ce projet, tandis que Bronwyn Hall des universités Berkeley et Oxford y a participé depuis quelques années.
- 3 Avec la collaboration de Michael Fogarty et de son équipe de l'Université Case Western.
- 4 Il y a une variance importante entre les industries pour ce qui est du recours aux brevets de préférence au secret commercial; voir Levin et coll., 1987.
- 5 Bien entendu, il y a d'autres indicateurs tels que le nombre de scientifiques et d'ingénieurs affectés à la R-D, la R-D du secteur commercial, etc. Nous avons choisi la R-D réelle non liée à la défense principalement pour des motifs de disponibilité des données et de cohérence entre pays.
- 6 Nous avons expérimenté avec divers retards pour la R-D (il faut se rappeler que nous travaillons avec des données sur la R-D non liée à la défense au Canada) et les meilleurs résultats ont été obtenus avec un décalage de deux ans. Cependant, les résultats obtenus avec un décalage de trois ans sont très similaires.
- 7 Nous avons choisi de normaliser le nombre de brevets en fonction de la population tout simplement parce que cette statistique est largement disponible et exacte, ce qui nous fournit un facteur d'échelle cohérent.
- 8 Les données sur la R-D pour les pays du groupe de référence sont incomplètes et peu fiables.
- 9 D'autres indicateurs tels que le nombre de chercheurs par travailleur (47/10 000 au Canada) fournissent des preuves supplémentaires de cet effet.
- 10 Il y a aussi un léger déclin des brevets accordés à des inventeurs autres qu'américains pour des produits chimiques; voir l'appendice 2.
- 11 Voir Bresnahan et Trajtenberg (1995) et Helpman et Trajtenberg (1998) pour une analyse de la notion de « technologie d'application générale » et de ses conséquences pour la croissance.
- 12 Le tableau exclut la sous-catégorie « divers » de chacune des grandes catégories (il y a une sous-catégorie « divers » dans les catégories de l'informatique et des communications, des produits chimiques, de la mécanique, etc.).
- 13 De fait, le nombre de brevets canadiens dans la sous-catégorie des communications était 2,6 fois plus élevé que le nombre de brevets dans la sous-catégorie de l'informatique (2 156 et 816, respectivement), tandis que pour les inventeurs américains, le ratio n'était que de 1,3.
- 14 Les inventeurs canadiens ont demandé plus de brevets dans la sous-catégorie des médicaments que dans celle des instruments médicaux (942 contre 781 avec, en outre, 371 demandes de brevets en biotechnologie), tandis que c'est l'opposé qui est vrai pour les inventeurs américains.

- 15 Dans un petit nombre de cas, le brevet est « cédé » à une personne, c'est-à-dire que l'inventeur lui-même peut figurer comme étant l'entité juridique qui possède les droits du brevet.
- 16 Clairement, cette convention n'a aucune conséquence autre que pour la compilation des statistiques sur l'activité internationale liée aux brevets.
- 17 À tout le moins en partie, étant donné que les brevets classés comme étant « canadiens » peuvent englober des brevets d'inventeurs établis dans d'autres pays.
- 18 Voici la raison pour laquelle nous devons soupeser les mots que nous employons ici : supposons qu'un scientifique canadien se rende au MIT, à Cambridge (Mass.) durant un congé sabbatique et qu'il y réalise un projet dans un laboratoire de l'université qui débouche sur une invention brevetée (il y a plusieurs cas semblables dans les données). Un tel brevet serait classé comme étant canadien, mais le cessionnaire serait le MIT. L'invention est attribuable non seulement aux idées et aux efforts du scientifique canadien, mais aussi aux installations, au matériel, etc. de l'institution qui l'a accueilli. Le résultat final est indéniablement une fonction de ces deux éléments.
- 19 Ces chiffres ne proviennent pas de la même base de données : 1) au tableau 3, le nombre de brevets cédés à un pays englobe tous les brevets pour lesquels *l'un ou l'autre* des inventeurs réside dans ce pays; 2) la période visée au tableau 3 est celle comprise entre 1976 et 1998 pour les brevets octroyés, plutôt que la période 1968-1997 pour les demandes de brevets, comme dans les autres tableaux. Ces divergences sont attribuables aux limitations que comporte le moteur de recherche du site Internet du U.S. Patent and Trademark Office.
- 20 En raison du rôle de l'examineur et de la signification juridique des citations de brevets, on peut penser que les citations de brevets risquent moins d'être contaminées par d'autres motifs, dans la décision relative à ce qui doit être cité, que les autres données bibliographiques telles que les citations que l'on retrouve dans la documentation scientifique. En outre, les données bibliométriques ont une valeur limitée pour ce qui est de déterminer l'impact *économique* des résultats scientifiques parce qu'elles ne sont pas liées aux agents ou aux décisions économiques.
- 21 Les données de ces régressions portent sur tous les brevets canadiens et sur un échantillon de 1/50 des brevets accordés à des inventeurs américains.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bresnahan, T. et M. Trajtenberg, « General Purpose Technologies — Engines of Growth? », *Journal of Econometrics*, vol. 65, n° 1, janvier 1995, p. 83-108.
- Cohen, W. et D. A. Levinthal, « Innovation and Learning: The Two Faces of R&D », *Economic Journal*, vol. 99, n° 397, septembre 1989, p. 569-596.
- Helpman, E. et M. Trajtenberg, « A Time to Sow and a Time to Reap: Growth Based on General Purpose Technologies », paru dans *General Purpose Technologies and Economic Growth*, publié sous la direction de E. Helpman, MIT Press, Cambridge (Mass.), 1998, p. 55-83.
- Jaffe, A., R. Henderson et M. Trajtenberg, « Geographic Localization of Knowledge Spillovers as Evidenced by Patent Citations », *Quarterly Journal of Economics*, août 1993, p. 577-598.
- Jaffe, A., R. Henderson et M. Trajtenberg, « University versus Corporate Patents: A Window on the Basicness of Invention », *Economics of Innovation and New Technology*, vol. 5, n° 1, 1997, p. 19-50.
- Jaffe, A., R. Henderson et M. Trajtenberg, « Universities as a Source of Commercial Technology: A Detailed Analysis of University Patenting 1965-1988 », *Review of Economics and Statistics*, vol. LXXX, n° 1, février 1998, p. 119-127.
- Levin, R., A. Klevorick, R. R. Nelson et S. G. Winter, « Appropriating the Returns from Industrial Research and Development », *Brookings Papers on Economic Activity*, vol. 3, 1987, p. 783-820.
- National Science Foundation, *Science and Technology Data Book*, NSF, Washington (D.C.), 1998.
- Rafiqzaman, M. et L. Whewell, *La hausse récente des demandes de brevets et la performance des principaux pays industrialisés sur le plan de l'innovation — Tendances et explications*, Document de travail n° 27, Industrie Canada, 1998.
- Trajtenberg, M., « A Penny for Your Quotes: Patent Citations and the Value of Innovations », *The Rand Journal of Economics*, vol. 21, n° 1, printemps 1990, p. 172-187.
- Trefler, D., « Canada's Lagging Productivity », *Institut canadien des recherches avancées*, document n° ECWP-125, 1999.
- U.S. Patent and Trademark Office, site Internet : <http://www.uspto.gov/>.



## APPENDICE 1

### Brevets octroyés selon l'année du dépôt de la demande, 1968-1997

<b>Pays</b>	<b>1968-1972</b>	<b>1973-1977</b>	<b>1978-1982</b>	<b>1983-1987</b>	<b>1988</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>
Canada	1 106	1 180	1 147	1 345	1 876	2 029	1 938	2 052	1 984	2 274	2 472	2 781	2 564	2 709
France	1 929	2 164	2 199	2 397	2 940	2 925	3 051	2 980	2 926	2 926	3 062	3 449	3 035	3 220
Allemagne	4 874	5 745	6 167	6 660	7 621	7 759	7 504	6 920	6 966	6 775	7 431	8 180	7 869	8 403
Italie	660	718	819	971	1 267	1 232	1 283	1 250	1 267	1 184	1 268	1 415	1 356	1 393
Japon	4 062	6 385	9 359	13 979	19 866	21 650	22 104	22 811	22 714	22 066	25 352	26 659	25 906	27 386
Royaume-Uni	2 764	2 709	2 357	2 429	2 704	2 811	2 594	2 341	2 265	2 474	2 819	3 086	2 743	2 946
États-Unis	45 150	41 894	38 222	37 990	46 968	50 190	53 266	53 790	56 690	59 264	65 384	74 610	64 947	73 182
Finlande	70	103	143	212	262	310	350	352	329	361	460	503	544	580
Israël	58	102	137	211	281	318	325	316	355	422	578	605	566	650
Corée du Sud	4	9	20	74	205	409	510	795	906	1 026	1 587	2 029	2 851	3 302
Taiwan	1	33	87	279	557	725	932	1 116	1 260	1 567	1 908	2 197	2 688	3 097

## Notes de l'appendice 1

### Sources des données sur le dénombrement annuel des brevets par pays

La difficulté que pose l'obtention de chiffres précis sur le nombre de brevets accordés selon *l'année du dépôt de la demande* découle du décalage qui se produit entre le dépôt de la demande et l'octroi du brevet, lequel cause une rupture dans les chiffres pour les années récentes. Autrement dit, nous avons des données complètes pour les brevets, par année d'octroi, jusqu'en 1998, mais non en fonction de l'année du dépôt de la demande. Cependant, on peut estimer ces chiffres à l'aide du pourcentage de demandes « acceptées » précédemment (étant donné que nous avons le nombre de demandes totales pour les années récentes) et d'autres données. En particulier, les chiffres présentés à l'appendice 1 (et utilisés dans l'étude) ont été compilés et/ou estimés comme suit :

- Jusqu'à 1989, ils proviennent de notre fichier de données.
- Pour 1990-1994, ils sont tirés du dernier rapport TAF-USPTO, tel que publié. Ces chiffres sont fondés sur le nombre de brevets accordés jusqu'à la fin de 1998, mais puisque plus de 99 p. 100 des brevets sont examinés avant la quatrième année qui suit le dépôt de la demande, ces chiffres peuvent être considérés comme étant essentiellement complets.
- Pour 1995 (les demandes de brevets présentées en 1995 et les brevets accordés jusqu'en 1998) / (ratio des brevets de 1995 dont l'examen avait été complété en 1998 = 0,98).
- Pour 1996, la moyenne des deux estimations suivantes : *i*) (les demandes de brevets présentées en 1996 et les brevets accordés jusqu'en 1998) / (ratio des brevets de 1996 dont l'examen avait été complété en 1998 = 0,84); *ii*) (le nombre total de demandes en 1996)\*(« ratio de réussite national » : le pourcentage du nombre de demandes de brevets en 1994 et 1995 qui ont été éventuellement acceptées, sur le nombre total de demandes au cours de ces années).
- Pour 1997 : (le nombre de demandes de brevets déposées en 1997)\*(ratio de réussite national estimé pour 1996). Ce dernier chiffre a été calculé en fonction du nombre estimatif de brevets accordés en 1996, divisé par le nombre total de demandes déposées en 1996.

## APPENDICE 2

### Dépenses de R-D *non liées à la défense* dans les pays du G-7 (en milliards de dollars constants de 1992)

Pays	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Canada	5,15	5,56	5,61	6,11	6,62	6,99	7,02	7,14	7,31	7,75	7,90	8,21	8,68	9,00	9,13
France	13,38	14,46	15,24	16,14	16,87	16,97	17,51	18,32	19,70	20,48	21,15	22,42	22,03	21,73	21,72
Allemagne	22,95	23,69	24,05	24,70	27,07	27,96	29,92	31,03	32,37	32,58	35,04	35,84	34,45	34,35	34,22
Italie	6,77	7,06	7,45	8,01	9,09	9,44	10,31	10,80	11,38	12,38	12,74	13,13	11,90	11,30	11,54
Japon	34,83	37,38	40,31	43,25	48,00	48,76	52,07	56,20	61,55	66,58	67,94	68,91	66,55	65,63	69,74
Royaume-Uni	13,66	13,39	13,12	13,84	14,56	15,65	16,18	17,13	17,61	17,97	16,57	17,83	17,80	17,99	17,17
États-Unis	81,41	82,55	86,25	93,88	100,36	101,90	103,34	107,79	113,79	120,92	127,83	129,36	126,28	128,58	138,35

#### Notes de l'appendice 2

Données tirées du site de la NSF, « National Patterns of R&D Resources: 1998 Data Update » (table b8.xls).

Pour le Canada, les chiffres de 1992 et de 1994 ont été calculés à partir de la R-D totale au Canada cette année-là multipliée par le ratio moyen de la R-D non liée à la défense à la R-D totale, pour l'année antérieure et l'année subséquente.

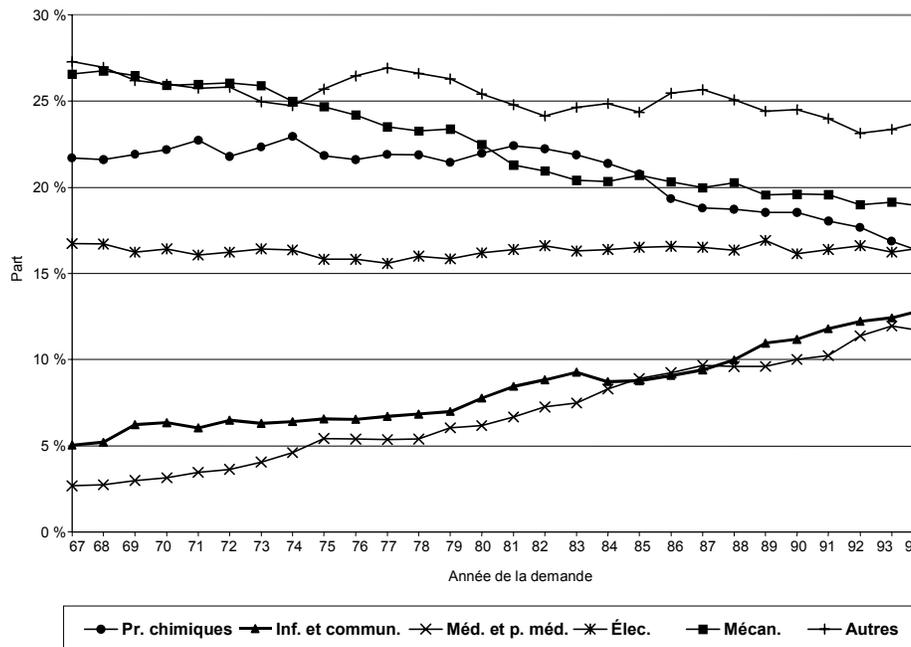
Pour le Royaume-Uni, les chiffres de 1982 et de 1984 correspondent à la moyenne de la R-D non liée à la défense de l'année antérieure et de l'année suivante.

Pour la France, les chiffres de 1995 sont basés sur le ratio des dépenses de R-D non liée à la défense aux dépenses totales de R-D de l'année précédente.

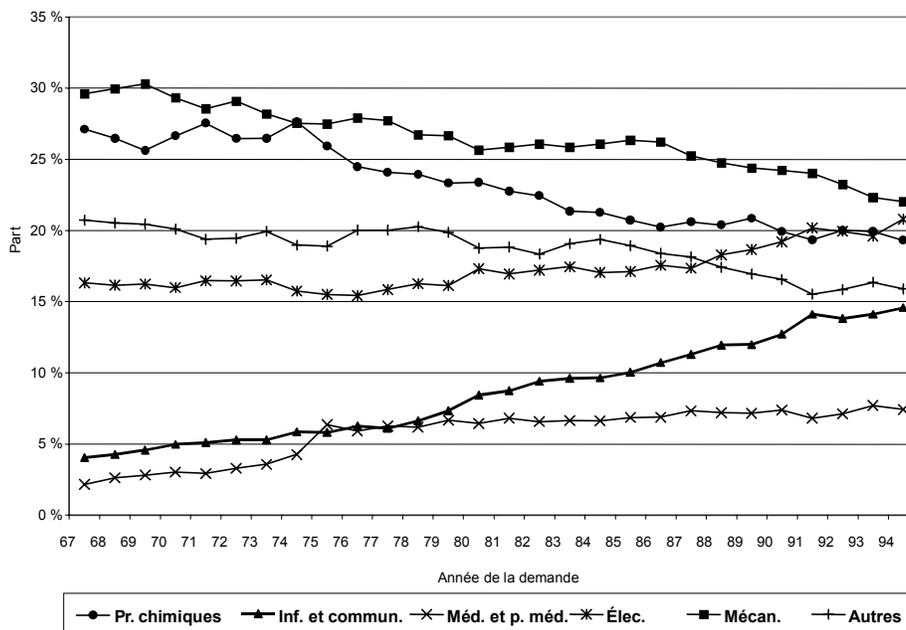


## APPENDICE 3

### Appendice 3a Répartition des brevets selon la catégorie technologique, inventeurs américains



### Appendice 3b Répartition des brevets selon la catégorie technologique, inventeurs autres qu'américains





## PUBLICATIONS DE RECHERCHE D'INDUSTRIE CANADA

### *COLLECTION DOCUMENTS DE TRAVAIL*

- N° 1 **L'intégration économique de l'Amérique du Nord : les tendances de l'investissement étranger direct et les 1 000 entreprises les plus grandes**, personnel de la Direction de l'analyse de la politique micro-économique, notamment John Knuble, Marc Legault et P. Someshwar Rao, Industrie Canada, 1994.
- N° 2 **Les multinationales canadiennes : analyse de leurs activités et résultats**, personnel de la Direction de l'analyse de la politique micro-économique, notamment P. Someshwar Rao, Marc Legault et Ashfaq Ahmad, Industrie Canada, 1994.
- N° 3 **Débordements transfrontaliers de R-D entre les industries du Canada et des États-Unis**, Jeffrey I. Bernstein, Université Carleton et National Bureau of Economic Research, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1994.
- N° 4 **L'impact économique des activités de fusion et d'acquisition sur les entreprises**, Gilles McDougall, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1995.
- N° 5 **La transition de l'université au monde du travail : analyse du cheminement de diplômés récents**, Ross Finnie, École d'administration publique, Université Carleton et Statistique Canada, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 6 **La mesure du coût d'observation lié aux dépenses fiscales : les stimulants à la recherche-développement**, Sally Gunz et Alan Macnaughton, Université de Waterloo, et Karen Wensley, Ernst & Young, Toronto, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1996.
- N° 7 **Les structures de régie, la prise de décision et le rendement des entreprises en Amérique du Nord**, P. Someshwar Rao et Clifton R. Lee-Sing, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1996.
- N° 8 **L'investissement étranger direct et l'intégration économique de la zone APEC**, Ashfaq Ahmad, P. Someshwar Rao et Colleen Barnes, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1996.
- N° 9 **Les stratégies de mandat mondial des filiales canadiennes**, Julian Birkinshaw, Institute of International Business, Stockholm School of Economics, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1996.
- N° 10 **R-D et croissance de la productivité dans le secteur manufacturier et l'industrie du matériel de communications au Canada**, Jeffrey I. Bernstein, Université Carleton et National Bureau of Economic Research, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1996.
- N° 11 **Évolution à long terme de la convergence régionale au Canada**, Serge Coulombe, Département de sciences économiques, Université d'Ottawa, et Frank C. Lee, Industrie Canada, 1996.
- N° 12 **Les répercussions de la technologie et des importations sur l'emploi et les salaires au Canada**, Frank C. Lee, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1996.
- N° 13 **La formation d'alliances stratégiques dans les industries canadiennes : une analyse microéconomique**, Sunder Magun, Applied International Economics, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1996.

- N° 14 **Performance de l'emploi dans l'économie du savoir**, Surendra Gera, Industrie Canada, et Philippe Massé, Développement des ressources humaines Canada, 1996.
- N° 15 **L'économie du savoir et l'évolution de la production industrielle**, Surendra Gera, Industrie Canada, et Kurt Mang, ministère des Finances, 1997.
- N° 16 **Stratégies commerciales des PME et des grandes entreprises au Canada**, Gilles McDougall et David Swimmer, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1997.
- N° 17 **Incidence sur l'économie mondiale des réformes en matière d'investissement étranger et de commerce mises en œuvre en Chine**, Winnie Lam, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1997.
- N° 18 **Les disparités régionales au Canada : diagnostic, tendances et leçons pour la politique économique**, Serge Coulombe, Département de sciences économiques, Université d'Ottawa, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1997.
- N° 19 **Retombées de la R-D entre industries et en provenance des États-Unis, production industrielle et croissance de la productivité au Canada**, Jeffrey I. Bernstein, Université Carleton et National Bureau of Economic Research, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 20 **Technologie de l'information et croissance de la productivité du travail : analyse empirique de la situation au Canada et aux États-Unis**, Surendra Gera, Wulong Gu et Frank C. Lee, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1998.
- N° 21 **Progrès technique incorporé au capital et ralentissement de la croissance de la productivité au Canada**, Surendra Gera, Wulong Gu et Frank C. Lee, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1998.
- N° 23 **La restructuration de l'industrie canadienne : analyse micro-économique**, Sunder Magun, Applied International Economics, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 24 **Les politiques du gouvernement canadien à l'égard de l'investissement étranger direct au Canada**, Steven Globerman, Université Simon Fraser et Université Western Washington, et Daniel Shapiro, Université Simon Fraser, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 25 **Une évaluation structuraliste des politiques technologiques – Pertinence du modèle schumpétérien**, Richard G. Lipsey et Kenneth Carlaw, Université Simon Fraser, avec la collaboration de Davit D. Akman, chercheur associé, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 26 **Commerce intrasociété des entreprises transnationales étrangères au Canada**, Richard A. Cameron, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1998.
- N° 27 **La hausse récente des demandes de brevets et la performance des principaux pays industrialisés sur le plan de l'innovation – Tendances et explications**, Mohammed Rafiquzzaman et Lori Whewell, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1998.
- N° 28 **Technologie et demande de compétences : une analyse au niveau de l'industrie**, Surendra Gera et Wulong Gu, Industrie Canada, et Zhengxi Lin, Statistique Canada, 1999.
- N° 29 **L'écart de productivité entre les entreprises canadiennes et américaines**, Frank C. Lee et Jianmin Tang, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1999.

- N° 30 **Investissement étranger direct et croissance de la productivité : l'expérience du Canada comme pays d'accueil**, Surendra Gera, Wulong Gu et Frank C. Lee, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1999.

**COLLECTION DOCUMENTS DE DISCUSSION**

- N° 1 **Les multinationales comme agents du changement : définition d'une nouvelle politique canadienne en matière d'investissement étranger direct**, Lorraine Eden, Université Carleton, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1994.
- N° 2 **Le changement technologique et les institutions économiques internationales**, Sylvia Ostry, Centre for International Studies, Université de Toronto, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 3 **La régie des sociétés au Canada et les choix sur le plan des politiques**, Ronald J. Daniels, Faculté de droit, Université de Toronto, et Randall Morck, Faculté d'administration des affaires, Université de l'Alberta, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1996.
- N° 4 **L'investissement étranger direct et les politiques d'encadrement du marché : réduire les frictions dans les politiques axées sur la concurrence et la propriété intellectuelle au sein de l'APEC**, Ronald Hirshhorn, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1996.
- N° 5 **La recherche d'Industrie Canada sur l'investissement étranger : enseignements et incidence sur les politiques**, Ronald Hirshhorn, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1997.
- N° 6 **Rivalité sur les marchés internationaux et nouveaux enjeux pour l'Organisation mondiale du commerce**, Edward M. Graham, Institute for International Economics, Washington (D.C.), dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 7 **Conséquences des restrictions à la propriété étrangère pour l'économie canadienne – Une analyse sectorielle**, Steven Globerman, Université Western Washington, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1999.
- N° 8 **Les déterminants de la croissance de la productivité canadienne : enjeux et perspectives**, Richard G. Harris, Université Simon Fraser et Institut canadien des recherches avancées, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1999.
- N° 9 **Le Canada manque-t-il le « bateau technologique »? Examen des données sur les brevets**, Manuel Trajtenberg, Université de Tel-Aviv, National Bureau of Economic Research et Institut canadien des recherches avancées, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 2000.

**COLLECTION DOCUMENTS HORS SÉRIE**

- N° 1 **Obstacles officiels et officieux à l'investissement dans les pays du G-7 : analyse par pays**, personnel de la Direction de l'analyse de la politique micro-économique, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, notamment Ashfaq Ahmad, Colleen Barnes, John Knubley, Rosemary D. MacDonald et Christopher Wilkie, Industrie Canada, 1994.
- Obstacles officiels et officieux à l'investissement dans les pays du G-7 : résumé et conclusions**, personnel de la Direction de l'analyse de la politique micro-économique, notamment Ashfaq Ahmad, Colleen Barnes et John Knubley, Industrie Canada, 1994.
- N° 2 **Les initiatives d'expansion commerciale dans les filiales de multinationales au Canada**, Julian Birkinshaw, Université Western Ontario, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.

- N° 3 **Le rôle des consortiums de R-D dans le développement de la technologie**, Vinod Kumar, Research Centre for Technology Management, Université Carleton, et Sunder Magun, Centre de droit et de politique commerciale, Université d'Ottawa et Université Carleton, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 4 **Écart hommes/femmes dans les programmes universitaires**, Sid Gilbert, Université de Guelph, et Alan Pomfret, King's College, Université Western Ontario, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 5 **La compétitivité : notions et mesures**, Donald G. McFetridge, Département d'économique, Université Carleton, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 6 **Aspects institutionnels des stimulants fiscaux à la R-D : le crédit d'impôt à la RS&DE**, G. Bruce Doern, École d'administration publique, Université Carleton, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 7 **La politique de concurrence en tant que dimension de la politique économique : une analyse comparative**, Robert D. Anderson et S. Dev Khosla, Direction de l'économique et des affaires internationales, Bureau de la politique de concurrence, Industrie Canada, 1995.
- N° 8 **Mécanismes et pratiques d'évaluation des répercussions sociales et culturelles des sciences et de la technologie**, Liora Salter, Osgoode Hall Law School, Université de Toronto, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 9 **Sciences et technologie : perspectives sur les politiques publiques**, Donald G. McFetridge, Département d'économique, Université Carleton, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 10 **Innovation endogène et croissance : conséquences du point de vue canadien**, Pierre Fortin, Université du Québec à Montréal et Institut canadien des recherches avancées, et Elhanan Helpman, Université de Tel-Aviv et Institut canadien des recherches avancées, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 11 **Les rapports université-industrie en sciences et technologie**, Jérôme Doutriaux, Université d'Ottawa, et Margaret Barker, Meg Barker Consulting, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 12 **Technologie et économie : examen de certaines relations critiques**, Michael Gibbons, Université de Sussex, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1995.
- N° 13 **Le perfectionnement des compétences des cadres au Canada**, Keith Newton, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1995.
- N° 14 **Le facteur humain dans le rendement des entreprises : stratégies de gestion axées sur la productivité et la compétitivité dans l'économie du savoir**, Keith Newton, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1996.
- N° 15 **Les charges sociales et l'emploi : un examen de la documentation**, Joni Baran, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1996.
- N° 16 **Le développement durable : concepts, mesures et déficiences des marchés et des politiques au niveau de l'économie ouverte, de l'industrie et de l'entreprise**, Philippe Crabbé, Institut de recherche sur l'environnement et l'économie, Université d'Ottawa, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1997.

- N° 17 **La mesure du développement durable : étude des pratiques en vigueur**, Peter Hardi et Stephan Barg, avec la collaboration de Tony Hodge et Laszlo Pinter, Institut international du développement durable, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1997.
- N° 18 **Réduction des obstacles réglementaires au commerce : leçons à tirer de l'expérience européenne pour le Canada**, Ramesh Chaitoo et Michael Hart, Centre de droit et de politique commerciale, Université Carleton, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1997.
- N° 19 **Analyse des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux et conséquences pour l'Accord canadien sur le commerce intérieur**, E. Wayne Clendenning et Robert J. Clendenning, E. Wayne Clendenning & Associates Inc., dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1997.
- N° 20 **Les entreprises autochtones : caractéristiques et stratégies de croissance**, David Caldwell et Pamela Hunt, Centre de conseils en gestion, dans le cadre d'un contrat avec Entreprise autochtone Canada, Industrie Canada, 1998.
- N° 21 **La recherche universitaire et la commercialisation de la propriété intellectuelle au Canada**, Wulong Gu et Lori Whewell, Direction de l'analyse de la politique micro-économique, Industrie Canada, 1999.

*COLLECTION LE CANADA AU 21<sup>e</sup> SIÈCLE*

- N° 1 **Tendances mondiales : 1980-2015 et au delà**, J. Bradford DeLong, Université de la Californie, Berkeley, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 2 **Libéralisation étendue axée sur les aspects fondamentaux : un cadre pour la politique commerciale canadienne**, Randy Wigle, Université Wilfrid Laurier, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 3 **L'intégration économique de l'Amérique du Nord : les 25 dernières années et les 25 prochaines années**, Gary C. Hufbauer et Jeffrey J. Schott, Institute for International Economics, Washington (D.C.), dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 4 **Les tendances démographiques au Canada, 1996-2006 : les répercussions sur les secteurs public et privé**, David K. Foot, Richard A. Loreto et Thomas W. McCormack, Madison Avenue Demographics Group, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 5 **Investissement : les défis à relever au Canada**, Ronald P.M. Giammarino, Université de la Colombie-Britannique, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 6 **Visualiser le 21<sup>e</sup> siècle – Investissements en infrastructure pour la croissance économique, le bien-être et le mieux-être des Canadiens**, Christian DeBresson, Université du Québec à Montréal, et Stéphanie Barker, Université de Montréal, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 7 **Les conséquences du changement technologique pour les politiques de main-d'œuvre**, Julian R. Betts, Université de la Californie à San Diego, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 8 **L'économie et l'environnement : l'expérience récente du Canada et les perspectives d'avenir**, Brian R. Copeland, Université de la Colombie-Britannique, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 9 **Réactions individuelles à l'évolution du marché du travail au Canada**, Paul Beaudry et David A. Green, Université de la Colombie-Britannique, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.

- N° 10 **La réaction des entreprises – L'innovation à l'ère de l'information**, Randall Morck, Université de l'Alberta, et Bernard Yeung, Université du Michigan, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.
- N° 11 **Institutions et croissance – Les politiques-cadres en tant qu'instrument de compétitivité**, Ronald J. Daniels, Université de Toronto, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1998.

***COLLECTION PERSPECTIVES SUR LE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN***

- N° 1 **La fabrication dans les pays de petite taille peut-elle survivre à la libéralisation du commerce? L'expérience de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis**, Keith Head et John Ries, Université de la Colombie-Britannique, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1999.
- N° 2 **Modélisation des liens entre le commerce et l'investissement étranger direct au Canada**, Walid Hejazi et A. Edward Safarian, Université de Toronto, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1999.
- N° 3 **Libéralisation des échanges et migration de travailleurs qualifiés**, Steven Globerman, Université Western Washington et Université Simon Fraser, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1999.
- N° 4 **Évolution du profil sectoriel et professionnel du commerce international du Canada**, Peter Dungan et Steve Murphy, Institute for Policy Analysis, Université de Toronto, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1999.
- N° 5 **Incidence de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur le commerce interprovincial**, John F. Helliwell, Université de la Colombie-Britannique, Frank C. Lee, Industrie Canada, et Hans Messinger, Statistique Canada, 1999.
- N° 6 **L'essentiel sur l'accord de libre-échange Canada-États-Unis**, Daniel Trefler, Université de Toronto, dans le cadre d'un contrat avec Industrie Canada, 1999.

***PUBLICATIONS CONJOINTES***

**Capital Budgeting in the Public Sector**, en collaboration avec le John Deutsch Institute, sous la direction de Jack Mintz et Ross S. Preston, 1994.

**Infrastructure and Competitiveness**, en collaboration avec le John Deutsch Institute, sous la direction de Jack Mintz et Ross S. Preston, 1994.

**Getting the Green Light: Environmental Regulation and Investment in Canada**, en collaboration avec l'Institut C.D. Howe, sous la direction de Jamie Benidickson, G. Bruce Doern et Nancy Olewiler, 1994.

Pour obtenir des exemplaires de l'un des documents publiés dans le cadre du Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, veuillez communiquer avec le :

Responsable des publications  
Analyse de la politique micro-économique  
Industrie Canada  
5<sup>e</sup> étage, tour Ouest  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Tél. : (613) 952-5704; téléc. : (613) 991-1261; courriel : [mepa.apme@ic.gc.ca](mailto:mepa.apme@ic.gc.ca)